CHAPITRE IV

LE BERBÈRE*

par LIONEL GALAND

1. La position du berbère

LE DOMAINE BERBÈRE.

1.1. Avant l'arrivée des Arabes en Afrique du Nord, le berbère occupait un domaine d'un seul tenant, de l'Atlantique à l'Égypte. Si les limites extrêmes de ce domaine n'ont guère reculé à l'est ni à l'ouest, si même elles ont été portées beaucoup plus loin dans le sud par l'avance touarègue, les régions berbérophones apparaissent sur la carte actuelle comme des îles ou comme des îlots que n'a pas submergés le flot des dialectes arabes. Le berbère est depuis longtemps présent dans huit états africains : Maroc, Algérie, Mali, Niger, Tunisie, Libye, Égypte et Mauritanie (on l'a même signalé au Burkina Faso et au Nigeria), mais cette présence n'a pas partout le même poids. Presque inaperçue en Égypte, discrète en Mauritanie et en Tunisie, elle se fait plus sensible au Mali, au Niger et en Libye, pour s'affirmer en Algérie et au Maroc. On a souvent dit que le berbère survivait dans les montagnes et dans les déserts, laissant à l'arabe les plaines et les villes : c'est vrai dans l'ensemble, bien qu'on découvre des exceptions à la règle.

1.2. Au Maroc, le berbère est parlé dans tout l'arc montagneux qui s'étend d'Agadir, sur l'Atlantique, au passage de Taza. Il est donc la langue de l'Anti-Atlas, de la plaine du Sous, qu'il partage avec l'arabe, du Grand Atlas et du Moyen Atlas, d'où il dévale jusqu'aux portes de Rabat. Au nord du passage de Taza, on le retrouve dans le Rif, mais non dans le pays Jbala.

1.3. La situation est plus complexe en Algérie. Pour les régions côtières, on manque de renseignements sur l'état actuel des groupes berbérophones qui, avant la guerre d'indépendance, s'échelonnaient de la frontière marocaine à Alger. On peut seulement assurer que le berbère se maintient dans la partie orientale du Dahra, à l'est de Ténès, et dans le Chenoua, entre Cherchel et Tipasa. Peut-être en va-t-il de même pour les parlers des Metmata et des Haraoua, au nord de Teniet el-Had. A l'est d'Alger, la Kabylie reste une citadelle berbérophone, forte de la masse de ses habitants, de leur dynamisme et de leur personnalité.

1.4. Dans l'intérieur du pays, on retrouve le berbère aux deux extrémités de l'Atlas saharien. A l'ouest, il est parlé dans les ksour, de la frontière à Aïn Sefra et au-delà. A l'est, il occupe le massif de l'Aurès, qu'il déborde vers le nord et le sud-est ; au nord-ouest du massif, les parlers de l'Aurès ne sont séparés du kabyle que par un étroit couloir arabophone.

* La première rédaction de ce travail était terminée depuis 1971, lorsque diverses circonstances firent ajourner la publication du volume. A la reprise du projet, le texte fut mis à jour, de nombreux passages furent récrits, le système de notation fut modifié. Le plan initial, conforme aux premières instructions reçues, a pourtant été conservé pour éviter tout nouveau retard. Aucune retouche sérieuse n'a pu être apportée au texte depuis juillet 1983.

Je dois à Mohammed Allaoui d'avoir pu enquêter pendant cinq ans sur le parler chleuh des Ighchan, base de l'exposé. Hassan Jouad, pour le parler des Infḍwak du Grand Atlas, Mohammed Zaouch, pour celui des Aït Youssi d'Enjil (Maroc central), Mbarek Redjala, pour le kabyle des Ouadhias, Amar Abada, pour celui des Bibans, m'ont fourni de précieuses indications. Par ses remarques, Fernand Bentolila m'a permis de préciser certains points de la description. Que tous soient ici remerciés.

1.5. Dans le Sahara septentrional, le berbère a subsisté longtemps chez les sédentaires des palmeraies. Plus ou moins menacé au Gourara, au Touat et au Tidikelt, il conserve une position forte dans les sept villes du Mzab et il ne paraît pas avoir disparu d'Ouargla ni, peut-être, de l'Oued Righ.

1.6. Le sud de l'Algérie lui appartient, grâce aux Touaregs de l'Ahaggar (Hoggar) et du Tassili des Ajjer. Mais, contrairement à une opinion reçue dans le grand public, la masse des Touaregs n'est pas là. Elle se trouve au Mali et au Niger, non seulement dans les montagnes des Ifoghas et de l'Aïr, mais aussi dans la zone sahélienne, où elle dépasse largement la boucle du fleuve Niger, et le nombre des noirs et des métis qui parlent le touareg dépasse celui des blancs. Le domaine touareg se déploie donc en un immense triangle, de Ghadamès, qui n'est pas touarègue, à Goundam et à Zinder. Au nord-est, il empiète sur le territoire libyen avec Ghat et les Touaregs Kel-Ajjer. La limite méridionale est floue : le berbère se trouve ici en contact étroit avec plusieurs langues africaines, notamment le peul, le songhay, le djerma et le haoussa.

1.7. En Tunisie, une enquête récente (T. Penchoen, 1967) a confirmé la persistance du berbère dans six villages de la zone pré-désertique et de l'île de Djerba ; dans cinq autres, il recule devant l'arabe ; il a disparu de deux, peut-être de trois villages où A. Basset l'avait encore entendu entre 1932 et 1938.

1.8. En Libye, le berbère paraît bien vivant à Zouara, ville du littoral, et dans la partie occidentale du Djebel Nefousa. Le long de la frontière algérienne, Ghadamès a un parler qui lui est propre, tandis que Ghat et les Kel-Ajjer, déjà cités, parlent touareg. On a pu observer peu avant son extinction le berbère de deux oasis de la Tripolitaine, Sokna (T. Sarnelli, 1923) et El-Fogaha (U. Paradisi, 1960-1961). On est privé d'informations récentes sur Aoudjila, en Cyrénaïque, et sur Siwa, qui fut pour les Anciens l'oasis d'Amon : c'est là, en territoire égyptien, que le berbère trouve sa limite orientale. Enfin, à l'autre extrémité du Sahara, des groupes de berbérophones sont encore signalés dans le sud-ouest de la Mauritanie.

1.9. En outre, d'importantes colonies d'émigrés ont fait sortir le berbère du domaine qui lui est propre. Beaucoup de Chleuhs du Sud marocain vivent à Casablanca et dans les autres villes du Maroc, dans la région parisienne ou dans le bassin minier du nord de la France ; on en rencontre aussi en Belgique et, depuis une vingtaine d'années, aux Pays-Bas et en Allemagne. De nombreux Kabyles gagnent Paris ou les grandes villes françaises. Ces travailleurs restent volontiers groupés et fidèles, entre eux, à leur parler berbère. Le plus souvent, ils laissent leur famille au pays et leur émigration est temporaire. Définitive au contraire, celle qui, à partir de 1957 et en moins de dix ans, a porté vers Israël les communautés juives de la montagne marocaine, où elles subsistaient depuis des siècles ; quelques-unes étaient berbérophones. Les Juifs du Mzab et de Djerba sont également partis. Mais ces émigrés, désireux de s'intégrer dans leur nouveau milieu, abandonnent le berbère dès qu'ils le peuvent.

Le nombre des berbérophones.

1.10. Il est impossible d'évaluer avec précision le nombre des berbérophones. Difficiles de toute façon, les recensements n'ont pas accordé beaucoup d'importance au problème des langues. Sans insister sur l'indifférence parfois hostile que certains milieux officiels témoignent au berbère, on doit souligner la confusion causée par le concept de bilinguisme. Jusqu'à ces dernières années, qui ont vu s'accentuer l'effort d'arabisation, le paysan berbère n'apprenait guère l'arabe classique, bien qu'il vénérât en lui la langue du Coran. Par contre, il lui suffisait de se rendre à la ville ou même au marché pour avoir besoin de l'arabe dialectal. Aussi le «bilingue» est-il presque toujours un berbérophone qui sait communiquer, plus ou moins parfaitement, avec d'autres groupes sociaux que le sien. Le berbère reste la langue du foyer aussi longtemps que la femme le pratique. Ce privilège, on le conçoit, échappe aisément à l'attention des statisticiens dont les évaluations, par ailleurs, sont toujours distancées par l'accroissement de la population. Inversement, des chiffres excessifs ont été avancés par des auteurs berbérophones, dans le zèle qui les portait à affirmer leur identité culturelle.

1.11. Pour estimer — grossièrement — le nombre des berbérophones, on doit partir de données sérieuses, mais vieillies, et prendre le risque d'extrapoler. En 1952, A. Basset considérait qu'une «petite moitié» des habitants du Maroc et le tiers des musulmans d'Algérie parlaient berbère ; compte tenu des groupes extérieurs à ces deux pays, il arrivait à un total de cinq millions et demi. En 1966, J. Despois et R. Raynal dénombraient six millions de berbérophones dans leur «Afrique du nord-ouest», qui laissait de côté la Libye, Siwa et le Sahel au sud du Sahara. Tous ces calculs sont évidemment périmés. Peut-on au moins appliquer les pourcentages d'autrefois aux derniers

recensements? Il faudrait savoir si l'expansion démographique a joué de la même façon pour les berbérophones et pour les arabophones. Il faudrait aussi mesurer les gains éventuels de l'arabe sur le berbère : ils paraissent probables, en raison de la politique d'arabisation, de l'action des écoles et des média, des effets de l'émigration vers les villes, mais depuis les années soixante on observe chez divers berbérophones, et souvent chez les jeunes, une prise de conscience dont les conséquences ne peuvent être évaluées. Tout essai d'estimation chiffrée est donc quasi désespéré. Si pourtant on tente l'aventure, en réduisant par prudence les proportions retenues par A. Basset, on aboutit à un total d'une quinzaine de millions de berbérophones, dont neuf pour le Maroc (où le recensement de 1981 compte environ 25 millions d'habitants) et cinq pour l'Algérie (à peu près également peuplée). Les groupes les plus nombreux occupent les montagnes du Maroc, ainsi que la Kabylie et l'Aurès, mais il faut nommer aussi les quelque huit cent mille usagers du touareg (§ 1.6).

L'ÉCONOMIE ET LA RELIGION.

1.12. Le berbère demeure avant tout une langue de ruraux, qui vivent, selon les régions, de l'agriculture, de l'arboriculture ou de l'élevage. Ce sont là les activités les mieux représentées dans son vocabulaire, à côté des quelques techniques indispensables au monde paysan. Pourtant certains groupes de Berbères se sont acquis dans le commerce, qu'ils vont exercer en ville, et notamment dans l'épicerie, une suprématie proche du monopole : Chleuhs au Maroc, Mzabites en Algérie, Djerbiens en Tunisie. On a vu que les berbérophones forment également un important prolétariat dans certaines zones industrielles ou minières. Beaucoup de ces émigrés restent en contact avec leur région et surveillent de loin l'exploitation du terrain ou du cheptel familial. On peut enfin mentionner que des Berbères font carrière dans l'administration ou dans l'armée et que d'autres se distinguent dans le droit, la médecine, la politique ou la littérature, en d'autres langues que la leur.

1.13. Presque tous les berbérophones professent la religion musulmane : la seule exception notable est celle des petites communautés juives qui ont gagné Israël (§ 1.9). C'est en milieu berbère que survit l'ibāḍisme, héritage du schisme khāridjite qui dès le VIII[e] siècle avait séduit les Berbères : on le trouve aujourd'hui au Djebel Nefousa, à Djerba, à Ouargla et surtout au Mzab. Pourtant la plupart des berbérophones sont des orthodoxes du rite malikite qui s'est imposé en Afrique du Nord. On se plaît parfois à souligner les superstitions et les traces de paganisme qui restent visibles chez ces ruraux. De telles survivances présentent un intérêt scientifique incontestable, mais elles ne devraient pas faire douter de l'Islam berbère. Certains groupes sont même réputés pour leur connaissance de la science religieuse, ainsi les Chleuhs du Maroc ou les Touaregs Kel-Antessar, et l'on sait le puritanisme des Ibāḍites. Si l'arabe est la langue de la révélation, le berbère a servi à la diffusion des préceptes religieux et moraux, parfois même, dit-on, à la traduction du Coran. Plusieurs des emprunts faits par le berbère au lexique arabe ont été introduits par les clercs.

DÉNOMINATION DE LA LANGUE.

1.14. Le berbère ne possède aucun terme qui le désigne lui-même en tant que langue commune à tous les berbérophones. Il dispose de nombreux noms féminins qui s'appliquent aux variétés régionales : on parle la *tašlḫiyt* en pays chleuh, la *ṭaqḇaylit* en Kabylie, la *tamaziɣt* dans le Maroc central, la *tamāhaq* dans l'Ahaggar, la *təmāšəq* au Mali, etc. Les deux premiers exemples ne sont même pas d'origine berbère. Les trois autres se rapportent au nom des Imazighen *(imaziɣn)*, que l'on considère souvent comme le nom berbère des Berbères, parce qu'il apparaît en plusieurs points différents et peut-être aussi, sous la forme *Mazices*, dans l'Antiquité. Rien pourtant ne prouve que cette appellation ait jamais désigné l'ensemble des Berbères. La notion même d'une langue berbère englobant la totalité des variétés locales reste étrangère à la masse des locuteurs et les intellectuels qui donnent aujourd'hui cette valeur au terme *tamaziɣt* procèdent à une innovation. Quant à l'arabe *barbariyya* «berbère», c'est une onomatopée qui rejoint le grec βάρβαροι pour évoquer un langage inconnu, donc «bredouillant» ou «bruyant». Le mot a été adopté par les langues européennes, mais non par le berbère.

HISTOIRE DU BERBÈRE, LE LIBYQUE, LE PROBLÈME CANARIEN.

1.15. On s'accorde aujourd'hui à nommer «libyque» la langue de plus de mille inscriptions découvertes dans toute l'Afrique du Nord, de la Tunisie au Maroc. La plupart sont des stèles funéraires assez frustes. Cependant plusieurs inscriptions sont accompagnées d'un texte punique ou latin et un petit groupe, découvert en Tunisie dans les ruines antiques de *Thugga*, aujourd'hui

Dougga, tranche sur les autres par l'allure officielle des documents, dont l'un est daté de l'an X du règne de Micipsa (138 av. J.-C.). Il s'agit donc de monuments anciens, dont l'usage a dû cesser au plus tard avec l'arrivée des Arabes. Les régions où ils apparaissent n'ont pas gardé le moindre souvenir de l'écriture libyque, qui est par contre étroitement apparentée à la seule écriture berbère encore vivante, celle des Touaregs. A quelques exceptions près, seules les consonnes sont notées, comme en sémitique; les lettres présentent des formes géométriques simples; les mots ne sont généralement pas séparés et ils se rangent en lignes verticales (cas le plus fréquent dans l'Antiquité, la ligne commençant en bas) ou horizontales (de droite à gauche à *Thugga*, de gauche à droite ailleurs). Bien que certains caractères rappellent des lettres phéniciennes ou sud-arabiques, l'origine de cette écriture composite n'a pas encore été établie. On connaît en tout cas, grâce aux noms propres cités par les bilingues, la valeur des lettres employées à *Thugga*, mais le déchiffrement des textes n'est pas aussi avancé que certaines tentatives aventureuses pourraient le laisser croire. Puisque aucun événement historique ne rend compte de l'arrivée du berbère en Afrique du Nord, il faut bien admettre qu'il était là avant l'époque de nos premiers documents et l'on peut penser que c'est lui qui, dans l'Antiquité, se manifeste sous la forme du libyque. La difficulté commence lorsqu'on cherche à relier l'état ancien de la langue à son état actuel.

a) Système phonique. Si l'on accorde aux signes libyques la valeur des lettres puniques qui les transcrivent, on obtient pour *Thugga* le système consonantique suivant, que l'on pourra comparer avec celui du chleuh (§ 2.7) :

p	t_1 t_2 t_3	s_1 s_2	*š*	k_1 k_2
b	*d*	z_1 z_2 z_3		g_1 g_2
	r			
	l			
	ṭ	*ṣ*		
m	*n*			
			y	*w*

Les consonnes numérotées correspondent à des signes libyques différents, mais transcrits par un même caractère punique : pour t_1 et t_2, k_1 et k_2, g_1 et g_2, il s'agit peut-être de simples variantes de graphie; pour t_3, en face de t_1/t_2, et pour z_1, z_2, z_3, les tracés diffèrent tellement qu'on peut se demander s'ils ne correspondent pas à des phonèmes distincts, que l'écriture punique n'aurait pas eu le moyen de caractériser. Il faudrait aussi ajouter au tableau trois signes dont l'équivalent punique n'est pas assuré, du moins à *Thugga*, mais l'un d'eux, qui a pu représenter d'abord une laryngale, semble servir à l'écriture des voyelles dans certaines conditions; il est ici transcrit par ʼ. Les textes de *Thugga* sont peut-être trop courts pour nous livrer tout l'alphabet libyque. Pourtant il paraît difficile d'attribuer au hasard l'absence très frappante des articulations d'arrière et l'on ne peut s'empêcher de remarquer, à ce propos, que le berbère actuel doit à des évolutions locales ou à des emprunts la plupart de ses pharyngales et de ses laryngales : dans toute cette zone d'articulation, l'héritage chamito-sémitique aurait donc été perdu depuis longtemps. En ce qui concerne les pharyngalisées, le fait qu'on ne trouve à *Thugga* que les sourdes *ṭ* et *ṣ* s'accorde avec ce que l'on pressent du phonétisme chamito-sémitique, mais, par ailleurs, divers indices suggèrent que les sonores *ḍ* et *ẓ* sont plus anciennes que *ṭ* et *ṣ* dans les parlers berbères : les «emphatiques» sourdes auraient-elles au moins partiellement cédé la place aux sonores depuis l'Antiquité? Ou bien l'un des trois signes libyques de *z* représente-t-il déjà un phonème *ẓ*? Un autre problème est posé par la réalisation des occlusives non pharyngalisées : les transcriptions puniques ne sont pas ici d'un grand secours puisque les sémitisants hésitent à se prononcer sur l'articulation, occlusive ou spirante, voire fricative, des consonnes puniques correspondantes. La graphie *p* (et non *f*) a été adoptée ici par convention.

Le caractère essentiellement consonantique de l'écriture libyque nous prive de renseignements sur le vocalisme, dont on ne peut tenter la restitution que dans certains noms propres, connus par des transcriptions en d'autres langues.

b) Morphologie et syntaxe. De la grammaire du libyque, on entrevoit seulement quelques traits. Si pourtant on opère un tri entre les nombreuses hypothèses qui ont été avancées, on peut retenir des indications qui ne sont pas négligeables, du moins pour la partie orientale du domaine libyque. J. G. Février a dressé ce bilan et O. Rössler a cherché à ordonner les matériaux en séries, pour mettre les morphèmes en évidence : méthode plus sûre que l'analyse de mots isolés. La racine paraît jouer en libyque un rôle analogue à celui qu'elle a dans les parlers berbères (§ 5.3) et en sémitique. On

reconnaît des nominaux, des verbes et des particules. Les noms se présentent comme masculins ou féminins, le féminin étant, comme en berbère (§ 4.9 et suiv.), une forme sans marque spéciale ou au contraire une forme pourvue des indices *(t₁)*——*t₁/t₂*. On observe déjà, semble-t-il, un pluriel nominal en *-n* (§ 4.11 a). Les formes verbales sont pourvues d'indices de personne qui annoncent les désinences actuelles (§ 4.39), surtout à la 3ᵉ personne du singulier masculin *(y-)* ou féminin *(t-)*, ainsi qu'à la 3ᵉ personne du pluriel masculin *(-n)*.

Dans le groupe nominal, le complément déterminatif est placé tantôt immédiatement après le nom complété (*w-špṭ* «fils de Šafot»), tantôt après la préposition *n* «de», les deux constructions restant usitées aujourd'hui (§ 3.15). On trouve à *Thugga* la préposition *d* «avec», toujours vivante en berbère (§ 3.15 c). Certaines formes verbales semblent accompagnées d'affixes qui évoquent les pronoms personnels des parlers modernes (§ 4.22 et suiv.). Le verbe se place déjà en tête de l'énoncé (§ 3.6).

Ce tableau sommaire appelle des compléments et des contrôles. Tous les traits n'en sont pas décisifs, certains paraissant plutôt chamito-sémitiques que proprement berbères. Il y a là, pourtant, une base de départ pour de nouvelles recherches.

c) Vocabulaire. C'est dans le domaine lexical que les résultats obtenus restent le plus fragiles, justement parce qu'il est plus difficile d'y opérer sur des séries. Rares sont les mots bien identifiés : *w* «fils» (berbère *u* et var. «fils de»), *g₂ld* «roi, chef» (berbère *agLid* «roi»). On cite volontiers *mnk₁d'* comme une variante du touareg *amənokal* «chef», ce qui paraît hasardeux. Une formule des plus fréquentes, *bns₁*, est traduite selon les auteurs par «son tombeau», «sa stèle» ou «son épouse»! On connaît naturellement beaucoup de noms propres, dont quelques-uns sont célèbres, comme *ms₁ns₁n* «Massinissa», *mk₁ws₁n* «Micipsa», *t₂bg₂g₂* «Thugga». Enfin on note la présence, non seulement dans l'onomastique, mais aussi dans le vocabulaire, d'éléments puniques qui montrent déjà le rôle des emprunts dans l'histoire de la langue (§ 5.7. et suiv.).

1.16. On dispose encore, pour l'Antiquité, d'une masse de matériaux onomastiques livrés par les inscriptions puniques, grecques ou latines et par les auteurs anciens. Leur exploitation est très délicate. On peut conjecturer qu'il y a là, à côté de noms libyques, des épaves encore plus anciennes. Des rapprochements parfois suggestifs ont été proposés avec les données d'autres pays méditerranéens et notamment de la Sardaigne antique.

1.17. Puis c'est un saut de plusieurs siècles, jusqu'aux treize petites phrases, assurément berbères, que citent des manuscrits arabes du XIIᵉ siècle publiés par E. Lévi-Provençal sous le titre de *Documents inédits d'histoire almohade* (Paris, 1928). Mais il faut attendre jusqu'au XVIᵉ ou XVIIᵉ siècle pour avoir enfin des textes de quelque longueur, sous la forme de manuscrits chleuhs en caractères arabes, dont la tradition se conserve dans le Sud marocain. La langue de ces manuscrits est très proche du dialecte actuel, les différences provenant surtout des contraintes de la technique littéraire. Ces traités, auxquels il faut joindre quelques manuscrits signalés en Mauritanie, restent une exception et les parlers actuels du Nord ignorent pratiquement toute écriture.

1.18. Le touareg, au contraire, possède un alphabet (§ 1.15) dont les caractères sont appelés *tifīnag*, pluriel de *tafīnəq* (< **ta-fīnəg-t* «la phénicienne»?). Connue des hommes aussi bien que des femmes (contrairement à une opinion répandue), cette écriture est d'un usage assez courant, mais limité à des tâches modestes, billets, graffiti, formules gravées sur des objets. La lecture devient laborieuse quand on s'écarte des expressions rituelles ou attendues. Aucune tradition écrite n'a fait appel au système des *tifīnag* mais on rencontre au Sahara et jusqu'au Maroc, donc loin du pays touareg, des centaines d'inscriptions gravées sur les parois rocheuses dans un alphabet analogue. Ces textes obscurs, fréquemment associés à des gravures, doivent remonter à des époques diverses.

1.19. A l'histoire si lacunaire du berbère se rattache plus ou moins celle du canarien, qui fut la langue des îles Canaries jusqu'à la conquête espagnole et qui s'éteignit ensuite. Plus connu sous le nom de «guanche», qui désigne proprement le parler de Tenerife, le canarien est attesté par la toponymie, par le substrat qu'il a laissé dans l'espagnol des îles et par les citations qu'en font certains documents européens à partir du XVᵉ siècle. D. J. Wölfel a rassemblé ces données dans les *Monumenta Linguae Canariae* (Graz, 1965). Il est excessif de traiter le canarien comme un dialecte berbère. Les deux langues présentent des similitudes frappantes, mais partielles, et leur relation reste à préciser. Les îles Canaries possèdent de nombreuses inscriptions rupestres de type libyco-berbère, mais on discute encore pour savoir si elles sont l'œuvre des Canariens ou de navigateurs étrangers.

LANGUE, DIALECTES ET PARLERS.

1.20. Le berbère se trouve placé dans les conditions les plus favorables à l'action des forces centrifuges qui s'exercent sur toute langue. Il est disséminé sur un immense territoire dont chaque région a vécu longtemps de sa vie propre ; l'ensemble n'a jamais connu d'unité durable et, de toute façon, aucun des grands empires qui ont dominé l'Afrique du Nord n'a choisi le berbère comme langue officielle ; aujourd'hui encore, il est ignoré ou à peine reconnu des gouvernements ; il ne s'écrit guère et n'a donné aucune œuvre littéraire qui s'impose à tous les berbérophones. Aussi se présente-t-il uniquement sous la forme de variétés locales que les auteurs allemands appellent volontiers «Berbersprachen». C'est au contraire à l'ensemble que les Français réservent le nom de «langue», mettant ainsi l'accent sur une unité qui reste sensible même quand il n'y a plus intercompréhension entre les groupes, ce qui est fréquent. Cette «langue» est une abstraction, une sorte de somme qu'on ne parle nulle part. Comment nommer ce qu'on entend sur le terrain? A. Basset, frappé par l'extrême diversité que lui révélaient ses enquêtes de géographie linguistique, comptait de quatre à cinq mille «parlers» et contestait — sauf peut-être pour le touareg — l'existence de «dialectes» intermédiaires entre les parlers et la langue. Mais il faut bien reconnaître une certaine unité dialectale, qui assure une intercompréhension immédiate et suffisante à l'intérieur de groupes régionaux — chleuh, kabyle, touareg, etc. — par ailleurs conscients de leur personnalité et capables, comme on l'a vu (§ 1.14), de se donner un nom. On a également signalé, dans la littérature orale, des koïnês qui permettent aux trouveurs de parcourir toute une région sans gêner leur auditoire par des particularités de langage.

En posant des «parlers» locaux, souvent (mais pas toujours) groupés en «dialectes» régionaux, et une «langue» berbère qui est l'addition de tous ces ensembles, la terminologie ainsi définie répond assez bien aux besoins des chercheurs. Mais il est possible qu'elle doive bientôt céder à la pression des sentiments, à l'heure où de nombreux berbérophones veulent affirmer leur identité culturelle : accepteront-ils longtemps le nom un peu déprécié de «dialectes» pour les langages qu'ils défendent? Dès maintenant le touareg a rang de «langue» nationale au Niger et au Mali. La substitution de «langue» à «dialecte» peut gagner du terrain. On rejoindrait alors l'usage allemand et l'on dirait «les langues berbères», le pluriel remplaçant le singulier pour désigner l'ensemble du groupe, qu'on aurait toujours la ressource d'appeler «le berbère».

1.21. On n'a pas encore réussi à classer les parlers berbères de façon satisfaisante. La division des Berbères en trois familles, Masmouda, Sanhadja et Zénètes, remonte à Ibn Khaldoun (XIVe siècle); elle a pu refléter une réalité historique, mais les traces linguistiques qu'elle a laissées ne fournissent pas une base suffisante à la dialectologie actuelle. Peut-être devrait-on distinguer des dialectes morts, dont les traits se diluent et se dispersent à travers des parlers aujourd'hui souvent éloignés les uns des autres, et des dialectes (ou des langues) qui vivent ou qui naissent, et dont les traits au contraire s'affirment et regroupent les parlers. En tout cas le classement superficiel des parlers varie avec le phénomène que l'on choisit comme caractéristique. Par ailleurs, aucun rameau du berbère, même le touareg, n'est plus conservateur que les autres en tous ses points, chaque parler présente ses archaïsmes et ses innovations et seule la comparaison peut suggérer une image globale d'un état de langue antérieur.

PROBLÈMES DE GRAPHIE.

1.22. Pour noter la langue qu'ils étudient, les berbérisants ont abandonné depuis longtemps l'usage de l'écriture arabe et ils se servent de caractères latins, modifiés ou complétés par d'autres signes. Mais le choix et l'emploi de ces caractères sont des plus variables. Sans exiger une impossible unité, on peut souhaiter que chaque auteur définisse ce qu'il attend d'une notation qui peut révéler, selon le cas, la phonétique, la phonologie ou même la morphologie du parler. Afin de permettre l'alphabétisation en touareg, le Niger et le Mali ont adopté, à la suite d'une réunion d'experts convoquée par l'UNESCO à Bamako en 1966, des alphabets de base latine qui représentent un compromis entre les exigences scientifiques et les besoins de l'enseignement, mais qui déjà subissent, dans la pratique, diverses modifications. Un alphabet d'allure touarègue, mais fortement remanié, a été proposé vers 1970 par certains milieux kabyles de Paris ; bien qu'il ait rencontré même au Maroc un succès d'ordre politique et sentimental, il ne s'est pas imposé jusqu'ici. Les caractères latins restent prédominants ; toutefois certaines publications culturelles du Maroc ont repris la tradition, ancienne dans ce pays, d'une notation en caractères arabes.

MÉTHODE D'EXPOSITION ET NOTATION.

1.23. Au lieu de présenter d'emblée un berbère commun que l'étude comparative permet de dégager plus ou moins bien, il a paru préférable de décrire ici un parler localisé, mais réel, et de signaler chemin faisant les divergences les plus graves que l'on observe ailleurs. L'exposé a pour base le parler des Ighchan *(igŠan)* de l'Anti-Atlas marocain : ces Chleuhs pratiquent la culture — celle des amandiers surtout —, un peu d'élevage et cherchent un complément de ressources dans l'émigration vers les villes. Les indications relatives à d'autres parlers sont distinguées par la typographie. On s'est efforcé de ne pas confondre diachronie et synchronie, mais on a résolument recherché la genèse des mécanismes actuels pour essayer de les éclairer, dans la conviction que les méthodes strictement descriptives, aujourd'hui si prisées, privent le tableau d'une troisième dimension et risquent de lui donner un caractère superficiel ou arbitraire.

Autant que faire se peut, la notation est phonologique, dans le cadre de l'unité lexicale. Lorsque le contact entre deux unités provoque un changement de phonème, ce changement est signalé par le signe ˆ, la réalisation étant alors souvent précisée en caractères romains placés entre crochets. Il a fallu concilier le système de graphie adopté dans l'ouvrage pour d'autres langues chamito-sémitiques et les exigences propres au berbère. *ḫ* et *ε* notent respectivement les fricatives pharyngales sourde et sonore, *h* la fricative laryngale. Un signe d'occlusive barré représente la spirante correspondante : *ŧ* est donc la spirante dentale sourde, *đ* la spirante dentale sonore ; les signes *ꝁ* et *ǥ* se trouvant réservés aux fricatives vélaires sourde (arabe خ) et sonore (arabe غ), on a adopté *k̯* et *g̯* (soulignés d'un demi-cercle, mais non barrés) pour les spirantes palatales sourde et sonore, bien qu'en berbère elles aillent de pair avec *ŧ* et *đ*. Le point sous une lettre signale la pharyngalisation («emphase») : *ṭ, ḍ, đ̣*, etc. Le chevron sur une lettre indique soit une chuintante sourde, *š*, ou sonore, *ž*, soit une affriquée sourde, *č*, ou sonore, *ǧ*. Les exposants ^{w} et ^{y} désignent respectivement la labialisation et la palatalisation d'une consonne. La lettre double, *tt, dd*, etc., note une consonne géminée, mais elle est remplacée par une majuscule, *T*, *D*, etc., si la tension prend une importance particulière dans l'articulation (*E* est alors *ε* tendu). L'écriture des semi-voyelles *w*, *y* et des voyelles *a*, *i*, *u* est conforme à un usage répandu. Pour les voyelles touarègues, v. le § 2.6.

2. Le matériel phonique

LA SYLLABE.

2.1. La syllabe berbère est très mal connue. En chleuh, elle doit être tenue pour une unité purement phonétique dont la définition s'avère malaisée. Les locuteurs ne montrent pas un sentiment très sûr de la coupe syllabique. Il semble que très peu de restrictions pèsent sur la structure des syllabes et que celles-ci présentent une extrême variété. Le chleuh connaît des syllabes ouvertes et des syllabes fermées. Le centre syllabique peut être une voyelle *(a, i, u)*, seule, précédée ou/et suivie d'une ou plusieurs consonnes, tendues ou non (§ 2.10) : *i|mi* «bouche», *ka* «seulement», *kra* «quelque chose», *ul* «cœur», *aS* «jour», *isk* «corne», *laẓ* «faim», *muN* «ils ont accompagné», *sgant* «elles ont acheté», *ŧukst* «dent», etc. Le centre syllabique peut également être une consonne, non seulement *m, n, r, l, ṛ, ḷ*, mais aussi n'importe quelle constrictive : [m̩|Dn̩] «les gens», [fl̩] «laisse», [a|Zl̩] «cours», [Ks̩] «ôte», [sg̩ «achète», *fl-ŧ* [fl̩t] «laisse-le», *Ks-ŧ* [Ks̩t] «ôte-le», *sg-ŧ* [sg̩t] «achète-le». Enfin, lorsqu'une occlusive en précède une autre, il se forme une syllabe dont le centre se réduit à la phase explosive (<) de la première consonne : *ŧKsŧ* [t<Kst] «tu as ôté», *ŧK* [t<K] «elle passe» (aoriste). Une telle syllabe ne peut être que chuchotée et il est assez facile de percevoir la rupture qu'elle provoque dans la chaîne sonore. Si pourtant l'une des consonnes est voisée, les vibrations glottales se combinent parfois au souffle qui sert de centre syllabique pour donner une voyelle centrale [ə] : *ŧgŧ* [t<gt] ou [təgt] «tu es» (aoriste). Mais le plus souvent les nombreuses notations de [ə] que l'on observe chez les berbérisants résultent d'habitudes étrangères au chleuh.

2.2. Le mot compte en général de une à quatre syllabes : *a|sif* «rivière», *ŧa|fu|nast* «vache», *ŧi|g aw|si|win* «choses». Il existe des groupes étroits comportant un noyau, verbe ou nom, et un ou plusieurs éléments périphériques, placés avant ou/et après le noyau : préposition, démonstratif, pronoms affixes, particules diverses. Dans ces groupes, une syllabe à initiale vocalique ne peut suivre une voyelle ; l'hiatus est évité soit par la formation d'une diphtongue : *i urgaz* [iwr|gaz] (mais ailleurs parfois [yurgaz]) «à l'homme», soit par la fusion : *ifkaˆang* [ifkang] «il nous a donné», soit enfin, plus souvent, par l'insertion d'un *y* dit «de rupture d'hiatus» : [ifkayang]. Certains parlers pratiquent

aussi l'élision : *ini-as* [inas] «dis-lui». Si un élément à initiale vocalique s'ajoute à une consonne, cette consonne forme avec lui une nouvelle syllabe : on observe ainsi *argaz* [ar|gaz] «homme», mais *argaz-ad* [ar|ga|zad] «cet homme»; *ifl* [i|fl̩] «il a laissé», mais *ifl-as* [if|las] «il lui a laissé».

2.3. L'emploi d'une consonne comme centre de syllabe est moins fréquent en kabyle et semble inconnu du touareg. En contrepartie, ces langues font un plus grand usage de la voyelle centrale [ə].

Le kabyle répartit les syllabes de façon à éviter les syllabes ouvertes de centre [ə]. Il dit *ƙdm* [əƙ|đəm] «fais», mais *ƙdm-iŧ* [ƙəđ|miŧ] et non *[əƙ|đə|miŧ] «fais-le». D'autre part, le découpage obéit à la pression de la morphologie. La réalisation de *ŧ-ƙdm-m* «vous avez fait» est [ŧƙəđ|məm] et non *[ŧəƙ|đəM], bien que la phonologie locale admette parfaitement la finale tendue -M (cf. *ḳM* [ḳəM] «toi», *lhM* [lhəM] «souci»). A la différence du chleuh *(tkdM)*, le kabyle évite ainsi que la désinence *m* ne vienne se fondre dans le radical, mais [ə] n'est pas pour autant un phonème : sa présence ou son absence peuvent être prévues et dépendent justement de la coupe syllabique. Suivie du pronom *as* «à lui», la même forme verbale est prononcée [ŧəƙ|đəm|mas] «vous lui avez fait», et non *[ŧƙəđ|mə|mas]. C'est encore la coupe syllabique qui est chargée de protéger la désinence verbale *ŧ* (< *t*) dans *mLul-ŧ*[məl|lu|ləŧ] «elle est blanche», alors que le groupe *lt*, où le contact avec *l* empêche *t* de passer à *ŧ*, est parfaitement admis dans l'adjectif *ŧamLalt* [ŧa|məl|lalt] «blanche».

Le touareg tolère les syllabes ouvertes à voyelle centrale et il oppose par exemple *sərəs* «fais descendre», avec *s-* préfixé, à *əsrəd* «étends-toi», avec *s* radical : on voit que la morphologie, de nouveau, exploite la possibilité offerte. Il semble bien qu'on doive reconnaître ici un phonème *ə* (v. § 2.6).

LES PHONÈMES.

2.4. Voyelles :

i *u*
a

La quantité vocalique n'est pas pertinente en chleuh et la voyelle centrale [ə] n'y est pas un phonème (§ 2.1).

2.5. Le kabyle a le même système de voyelles que le chleuh. Plus fréquente, la voyelle [ə] n'y est pourtant qu'un fait de réalisation (§ 2.3). J. M. Dallet a noté *ẓđ* [ẓəđ] «mouds» en face de *ẓḍ* [əẓḍ] «tisse», mais la distinction est mal assurée, car on observe aussi la prononciation [əẓđ] pour la première de ces formes ; il s'agit tout au plus d'une opposition moribonde.

2.6. Les voyelles du touareg posent des problèmes difficiles. On peut tirer des notations du P. de Foucauld un système qui compterait au moins onze phonèmes vocaliques :

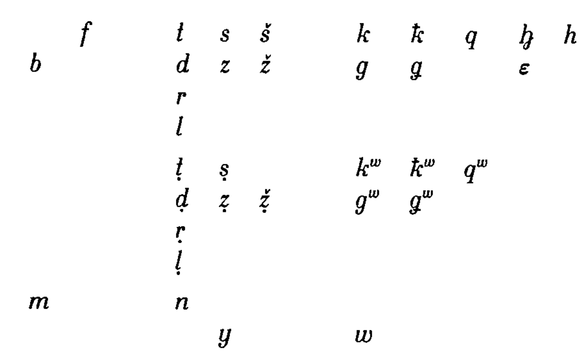
i : *ī* *u* : *ū*
e : *ē* *ə* *o* : *ō*
a : *ā*

L'opposition de longueur paraît bien être exploitée par la morphologie, surtout pour le timbre *a* : *ila* «il a pris possession» (accompli), *ilā* «il possède» (accompli résultatif). Le P. de Foucauld distingue deux voyelles centrales qu'il écrit *e* et *ĕ* ([ə] et [ə̆]?) : l'opposition est suspecte sous cette forme, mais on ne peut lui refuser toute réalité. K. G. Prasse a montré qu'on ne doit pas ramener les deux voyelles centrales à une «voyelle zéro» et il a été conduit à opposer un *ə* à un *ă* (distinct de *a* et de *ā*). Les notations du P. de Foucauld (ici translittérées) pour l'accompli *ərăsəg* «je suis descendu», *irăs* «il est descendu», en face des formes d'aoriste *ərsəg* , *irəs*, pourraient ainsi être réinterprétées comme *ərăsəg*, *irăs*, en face de *ərsəg*, *irəs*. Tout n'est pas résolu pour autant. On ne voit pas toujours clairement la limite entre les faits qui relèvent de la simple phonétique et les traits proprement phonologiques. K. Prasse a posé l'existence de voyelles surlongues dont la place dans le système n'est pas élucidée : il est tenté de les lier à des phénomènes accentuels et R. Nicolaï, plus récemment, a suggéré une analyse en mores. Dans le même temps, on perçoit les hésitations de chercheurs chevronnés qui, sur le terrain, ont souvent quelque peine à identifier les voyelles qu'ils entendent et qui, du reste, ne sont pas forcément les mêmes dans toutes les régions. Il a donc paru prudent — et suffisant pour un exposé qui ne saurait entrer dans le détail — de translittérer mécaniquement tous les exemples tirés du P. de Foucauld, sans discuter leur notation. *ă* a pourtant été substitué à *ə* dans certains cas.

Le système des voyelles touarègues n'est pas sans évoquer celui du parler non touareg de Ghadamès, mieux connu maintenant grâce aux travaux de J. Lanfry, qui distingue également deux voyelles centrales, écrites *e* et *ə*.

Du point de vue historique, il est vraisemblable que le kabyle et plus encore les parlers marocains, avec leur système vocalique pauvre et leurs nombreuses syllabes dépourvues de voyelle proprement dite, représentent le terme d'une évolution. Inversement, une voyelle centrale stable a quelque chance de marquer la place d'une voyelle ancienne, comme le rappelle K. Prasse. Mais il ne s'ensuit pas que le touareg conserve fidèlement l'ancien vocalisme berbère.

2.7. Consonnes :



	f	*t*	*s*	*š*	*k*	*ꝁ*	*q*	*ḫ*	*h*
b		*d*	*z*	*ž*	*g*	*ǥ*		*ε*	
		r							
		l							
		ṭ	*ṣ*		k^w	$ꝁ^w$	q^w		
		ḍ	*ẓ*	*ẓ̌*	g^w	$ǥ^w$			
		ṛ							
		ḷ							
m		*n*							
			y		*w*				

2.8. Pharyngalisation et labialisation. Une consonne peut être pharyngalisée («emphatisée») sous l'influence d'une «emphatique» voisine. Les oppositions *ž-ẓ̌*, *r-ṛ* et *l-ḷ* ont un rendement faible ou nul. On doit pourtant admettre *ẓ̌*, *ṛ* et *ḷ* au nombre des phonèmes, car la pharyngalisation ne se laisse pas prévoir dans tous les cas. Il en va de même pour la labialisation.

2.9. Semi-consonnes. Une particularité remarquable du parler des Ighchan est qu'il conserve les oppositions *y-i* et *w-u* après consonne, en finale de mot ou de groupe («mot phonétique») : *iẓy* «il s'est fâché» — *iẓi* «vésicule biliaire»; *aḍw* «revenir» — *aḍu* «vent». En dehors de cette position, la forme du phonème est déterminée par l'environnement : on a la consonne *(y, w)* devant ou après voyelle, la voyelle *(i, u)* entre consonnes ou à l'initiale devant consonne. Avec l'indice *y/i-* de la 3[e] personne du masculin singulier, on trouve ainsi *yukr* «il a volé», mais *ifka* «il a donné»; on oppose *tiwit aslham* «tu as emporté le burnous» (indice *t—t* de 2[e] personne) et *tiwy taslhamt* «elle a emporté le petit burnous» (indice *t-* de la 3[e] personne du fém. sg.).

Dans la plupart des autres parlers chleuhs, le choix entre *y* et *i*, ou entre *w* et *u*, est conditionné par l'entourage. Il est toutefois guidé, dans certains cas, par la structure morphologique, car *i* et *u* représentent tantôt des voyelles de plein statut, tantôt *y* et *w* qui jouent dans la morphologie le même rôle que les autres consonnes. Le verbe *ṛmi* «se fatiguer» (Ighchan *ṛmy*) possède ainsi un inaccompli *Tṛmuy* : la forme **Tṛmwi* serait admise par la phonologie du chleuh, mais la morphologie exige l'infixation d'une voyelle *(u)*, qui rend à la radicale *y* sa forme consonantique.

2.10. Corrélation de tension. Toute consonne peut être articulée avec une tension musculaire normale ou forte, ce qui crée une opposition entre consonnes non tendues et consonnes tendues, notées ici au moyen de la majuscule. La tension ne se confond ni avec la durée (qui peut en être une conséquence) ni avec la gémination. Elle peut se présenter à l'initiale ou à la finale absolues : *lig* «j'ai»—*Lig* «je suis»; *turm* «elle a essayé»—*turM* «vous avez essayé».

Historiquement, la tension peut résulter de la rencontre de deux consonnes : *turM* «vous avez essayé» *(t + urm + m)*, *bD* «se tenir debout» (racine *b d d*) ou n'être qu'un trait ajouté à la consonne et exploité par la morphologie ou par le lexique : *mgr*—inaccompli *mGr* «moissonner», *ks* «paître»—*Ks* «ôter». Un accroissement de l'effort musculaire tend à bloquer les vibrations glottales et même à transformer les constrictives en occlusives : dans un état antérieur de la langue, la tension appliquée à *ḍ, g,* g^w les faisait passer respectivement à *Ṭ, Q,* Q^w et il semble que *y* et *w* tendus aient pu devenir *G* et G^w. Les effets anciens de ces «lois» sont encore clairement visibles, mais elles ne jouent plus. Deux séries nouvelles sont venues compliquer le système :

	Séries anciennes					Séries nouvelles				
Non tendues	*ḍ*	*g*	g^w	*y*	*w*	*ṭ*	*q*	q^w		
Tendues	*Ṭ*	*Q*	Q^w	*G*	G^w	*Ḍ*	*G*	G^w	*Y*	*W*

2.11. Il n'est pas possible d'entrer ici dans le détail des systèmes consonantiques des autres parlers.

En kabyle, la consonne tendue semble fonctionner comme une géminée, puisqu'elle ferme la syllabe précédente : [yəl|la] «il est», plutôt que [yə|La], s'il est exact qu'une syllabe ouverte de centre [ə] n'est pas tolérée (§ 2.3). Mais certaines constrictives deviennent affriquées ou occlusives lorsqu'elles sont «géminées», ce qui montre le rôle de la tension. On pourra donc, au moins dans les travaux théoriques, noter ces géminées-tendues du kabyle par des majuscules. Du même coup, il sera aisé de réduire ou même d'éviter les emplois du signe *ə* qui ne représente pas un phonème : à la différence de *nnna*, une graphie *nNa* ne peut être interprétée que comme *n + n* tendu.

En touareg, les pharyngales *ꝁ* et *ε* manquent presque partout.

L'opposition d'«emphase» ne joue pas de la même façon dans tous les parlers. Au Niger, son rendement paraît quelquefois affaibli, alors que K. Prasse note de très nombreuses réalisations emphatiques ou emphatisées : les deux observations ne sont pas nécessairement contradictoires.

Le rôle de la labialisation semble nul ou réduit. En revanche la palatalisation est fréquente et produit par exemple g^y, n^y (Ahaggar) ou l^y (Niger), qui peut évoluer jusqu'à *č* ou *š*. Au cours de l'histoire de la langue, l'ancien *z* (non géminé) est passé à *ž* dans le sud-est de l'aire touarègue, à *š* dans le sud-ouest et à *h* dans le nord : d'où les variantes du nom de la langue, *təmājəq, təmāšəq, tamāhaq* (ailleurs *tamazigt* : v. § 1.14).

Le touareg n'ignore pas les effets de la tension consonantique. Mais la structure de la syllabe et l'existence possible d'un phonème *ə* incitent à conserver ici la notion de gémination, la géminée restant notée, traditionnellement, par une lettre double.

2.12. Les spirantes. Les parlers du Maroc central, du Rif, de la Kabylie, de l'Aurès, etc., présentent une réalisation spirante de celles des consonnes non tendues qui seraient occlusives en chleuh ou en touareg. La nouvelle articulation devient souvent un phonème. Cet affaiblissement atteint une partie ou la totalité des occlusives : ainsi les Aït Youssi d'Enjil, au sud de Fès, n'ont que les deux spirantes dorsales *k̰* et *g̰*, tandis qu'on trouve en kabyle *ƀ, ŧ, đ, đ̣, k̰, g̰*. Dans certains cas, *ŧ* passe à *h* (Aurès) ou même s'efface. La tension maintient l'occlusion, mais un relâchement secondaire peut se produire, l'opposition «non tendue»-«tendue» devenant alors une opposition «spirante»-«occlusive» : *ŧ-T > ŧ-T > ŧ-t* (Zemmour). Une autre possibilité est que la consonne tendue soit réalisée comme une affriquée : en kabyle, on observe T^s (qui représente *T* ou *S*), D^z (qui représente *D* ou *Z*), etc. La complexité des données est aggravée par la présence d'occlusives non tendues, introduites ou maintenues pour diverses raisons, si bien que le kabyle, par exemple, possède à la fois *ŧ* et *t*, T^s et t^s.

2.13. Normes de réalisation. L'articulation de *a* est normalement assez antérieure, [a] ou [æ], surtout en syllabe fermée; dans les mêmes conditions, *i* et *u* sont réalisés avec le minimum d'aperture, [i] et [u]. Mais au voisinage d'une consonne pharyngalisée ou, parfois, d'une vélaire, *a* est reporté vers l'arrière et devient [ɑ], tandis que *i* et *u* s'ouvrent et tendent vers [e] et vers [o] : *tbda* [a] «elle a commencé», *tbdit* [i] «tu as commencé», *bdu* [u] «commence», mais *tbḍa* [ɑ] «elle a partagé», *tbḍit* [e] «tu as partagé», *bḍu* [o] «partage».

t devant voyelle ou à la finale présente une légère aspiration ou même un élément constrictif : [tʿ], [tˢ].

2.14. Les phonèmes dans la chaîne. On a déjà souligné la très grande latitude qui est laissée au groupement des phonèmes (§ 2.1). Les problèmes posés par la succession de deux voyelles et par la voyelle centrale [ə] ont été abordés aux §§ 2.1 et 2.2.

La rencontre de consonnes provoque très souvent des assimilations lorsque les zones d'articulation sont assez voisines. Si les deux consonnes sont identiques, elles se fondent en une consonne tendue : *t + urm + m > turM* «vous avez essayé», *zdg + g > zdG* «j'habite». Pourtant la pression du système morphologique peut empêcher l'assimilation : *n + nkr > nnkr* [nn̩kr̩] (et non *[Nkr̩]) «nous nous sommes levés», forme dans laquelle l'indice de personne *n* est sauvegardé. Si les consonnes sont différentes, une assimilation, généralement régressive, aboutit également à une consonne tendue : *tiwit͡d* [tiwiD] «tu as apporté (ici)», *rad͡tawit* [raTawit] «tu emporteras». Le groupe *nw* peut passer à *W* : *W* «mûrir» (racine *n w*), *aḍar n͡wuŠn* [WuŠn̩] «la patte du chacal». De même, *ny* peut passer à *Y*. On est donc souvent en présence de phénomènes d'amalgame, qui ne sont du reste constants que dans un cadre morphologique ou syntaxique défini en dehors duquel la «loi» phonétique ne joue pas.

Une dissimilation fait passer *t* et *d* à *s* devant *T* : *tiwit-T* [tiwisT] «tu l'as emportée», *rad T tawit* [rasTtawit] «tu l'emporteras».

2.15. Les autres parlers connaissent des faits du même ordre, moins fréquents peut-être là où, comme en touareg, la structure syllabique est plus ferme. Deux exemples suffiront :

En kabyle, *nw* peut aboutir à *W*, à B^w ou à G^w selon la région : *aḍar n͡wuŠn* [WuŠən, BʷuŠən, GʷuŠən] «la patte du chacal».

En touareg, le groupe *gl* peut passer à *Q*, réduit à *q* à la finale : Ahaggar *tamāhaq* «langue touarègue» < **tamāhagt*, féminin de *amāhag* «touareg», en face de Maroc central *tamazigt* «langue berbère (de cette région)», féminin de *amazig*.

L'ACCENTUATION.

2.16. L'accentuation berbère n'a guère été étudiée. Toutes les syllabes ne reçoivent pas la même intensité, mais l'accent ne paraît pas stable, du moins en chleuh. L'intonation de la phrase, l'accentuation expressive et même la tension consonantique viennent contrarier les observations. Un cas assez net pourtant, chez les Ighchan, est celui des formes verbales du type *tiwy* [ˈtiwy] «elle a emporté», par opposition à *tiwy-d* [tiˈwid] «elle a apporté» : l'accent tombe ici sur la dernière syllabe qui soit pourvue d'une vraie voyelle. Mais cela n'implique pas qu'il évite toujours les syllabes dont le centre est une consonne. En raison même de ces incertitudes, on ne peut reconnaître à l'accent chleuh une fonction distinctive.

L'INTONATION ET LE RYTHME.

2.17. L'intonation n'a pas non plus fait l'objet d'une recherche systématique. Comme ailleurs, sa courbe est descendante à la fin d'un énoncé affirmatif, montante à la fin d'une interrogation. Il n'est du reste pas rare qu'elle constitue la seule marque interrogative (§§ 3.34 et 3.36). Combiné avec l'intonation, le rythme de la phrase — possibilité ou impossibilité des pauses — joue également un rôle capital, non seulement dans les processus de mise en relief (§ 3.3), mais aussi comme moyen d'opposer la subordination à la juxtaposition (§ 3.39 et suiv.). On ne saurait trop insister sur son importance.

3. Structure de l'énoncé

A. *Les types d'énoncés*

Tous les parlers berbères connaissent l'énoncé nominal et l'énoncé verbal.

L'ÉNONCÉ NOMINAL.

3.1. L'énoncé nominal en chleuh est fréquent, mais limité à quelques tournures stéréotypées. Il peut comporter un seul nominal, si celui-ci est précédé de *ha* «voici, voilà», de *laḫ* «il n'y a pas», de *ur-d* «ce n'est pas» ou de *is˄d* [iZ] «est-ce que c'est?». Si le nominal est un pronom personnel, il appartient, dans les deux premiers cas, à la série des «régimes directs» de verbes (§ 4.23*b*), dans les deux autres cas, à la série des pronoms autonomes. Exemples : *ha ligMi* «voici la maison», *ha-T-iN* «la voilà»; *laḫ ligMi* «il n'y a pas de maison (la maison a disparu)», *laḫ-T* «elle a disparu»; *ur-d ag ṛum* «ce n'est pas du pain», *ur-d nTa* «ce n'est pas lui»; *is˄d agṛum?* «est-ce du pain?», *is˄d nTa?* «est-ce lui?». La négation *ur* et l'interrogatif *is* sont combinés ici avec une particule prédicative *d* «c'est», mais un énoncé réduit à *d agṛum* «c'est du pain» n'est plus possible en chleuh (v. § 3.3*a*).

3.2. Dans certains cas définis, la juxtaposition de deux nominaux suffit à créer un énoncé : *ism-as brahim* «nom à-lui Brahim» = «il s'appelle Brahim». Le nom placé en tête, *ism*, est accompagné d'un déterminant (ici le pronom personnel *as* «à-lui») qui actualise le message en le rattachant à une donnée de la situation ou du contexte (ici, l'homme qui est présent ou dont on vient de parler). L'autre nom, *brahim*, représente le prédicat, au sens scolastique du terme (l'apport du message).

3.3. Cas particuliers : *a)* Le premier terme peut être le nominal *ad* «ce», déterminé par une proposition relative; le second terme est alors introduit par la particule prédicative *d* «c'est»: *ad Šig, d ugṛum* «ce (que) j'ai-mangé, c'est pain».

b) Très souvent, l'ordre des termes est alors inversé, ce qui produit un effet de mise en relief («focalisation»); la particule *d* n'apparaît pas : *agṛum ad Šig* «(c'est) pain, ce (que) j'ai-mangé». De nouvelles variantes deviennent alors possibles. Avec le prédicat *m* «quoi, qui» on obtient une forme courante de l'interrogation partielle : *m ad Šig?* «(c'est) quoi, ce (que) j'ai-mangé?» = «qu'ai-je mangé?». On peut aussi remplacer *ad* par *ay* «ce», lui-même déterminé par un démonstratif : *agṛum ayad* «(c'est) pain, ce-ci» = «ceci, c'est du pain». Enfin le prédicat peut être précédé de *ur-d* ou de *is˄d* [iZ] (§ 3.1) : *ur-d agṛum ad Šig* «ce n'est pas du pain que j'ai mangé», *is˄d agṛum ad Šig?* «est-ce du pain que j'ai mangé?».

3.4. Un autre type d'énoncé nominal comporte comme premier terme une préposition suivie d'un pronom personnel affixe et comme second terme un nom : *dars larwa* «chez-lui enfants» = «il a des enfants». Le pronom personnel (ici *s*) est indispensable : on peut dire, *brahim, dars larwa* «Brahim a des enfants», mais non **dar brahim larwa*. La présence obligatoire d'un indice de personne évoque déjà une forme verbale (§ 3.5). Comme dans le cas de *ism-as* (§ 3.2), le pronom actualise le message. Quant au nom *(larwa)*, il fait partie du prédicat (toujours au sens scolastique) : on ne dit pas des enfants qu'ils appartiennent à Brahim; on dit de Brahim qu'il a des enfants.

L'ÉNONCÉ VERBAL.

3.5. L'énoncé verbal peut se limiter au verbe : *Šig* «j'ai mangé», *iŠa* «il a mangé». Toute forme verbale personnelle comprend nécessairement un indice de personne (ici *-g*, *i-*) et un radical. L'indice situe le message dans l'environnement, non linguistique ou linguistique : *-g*, c'est «moi», locuteur; *i-*, c'est «lui», présent ou mentionné par le contexte.

3.6. Chacun de ces deux éléments, indice et radical, peut avoir besoin d'un complément. Si tel est le cas, l'indice de 3ᵉ personne est développé par un complément explicatif (traditionnellement tenu pour le «sujet»), qui suit le verbe : *iŠa wuŠn* «il-a-mangé, chacal» = «le chacal a mangé». De leur côté, certains radicaux verbaux (transitifs) se laissent préciser par un «complément d'objet direct», nom ou pronom : *iŠa wuŠn tazart* «il-a-mangé, chacal, figue (collectif)» = «le chacal a mangé les figues», *iŠa-T wuŠn* «il l'a-mangée, chacal» = «le chacal les a mangées». Il faut encore mentionner les compléments prépositionnels : *iŠa tazart g wurti* «il-a-mangé figue dans verger», *iŠa gid tazart* «il-a-mangé dans-lui figue», un statut particulier revenant au complément «indirect» : *fkan tazart i wuŠn* «ils-ont-donné figue à chacal», *fkan-as tazart* «ils-ont-donné à-lui figue». On observe enfin divers compléments circonstanciels sans préposition (les «syntagmes autonomes» d'A. Martinet), ainsi que des adverbes.

L'INDICATEUR DE THÈME.

3.7. Nominal ou verbal, l'énoncé est très souvent introduit par un nom ou par un pronom qui en annonce le propos et qu'on peut donc appeler indicateur de thème. Ce nom ou ce pronom est généralement repris par un indicateur de fonction qui est, selon le cas, un pronom personnel autonome : *amzil, nTan ad ẓriġ* «le forgeron, c'est lui que j'ai vu», un pronom personnel «régime direct» : *tigMi, laḫ-T* «la maison, elle a disparu», *tazart, iŠa-T wuŠn* «les figues, le chacal les a mangées», un pronom personnel «régime indirect» : *amzil, ism-as brahim* «le forgeron, il s'appelle Brahim», *uŠn, fkan-as tazart* «le chacal, ils lui ont donné des figues», un pronom personnel régime de préposition : *amzil, dars tarwa* «le forgeron a des enfants», *urti, iŠa gid wuŠn tazart* «le verger, le chacal y a mangé des figues», ou simplement l'indice de personne de la forme verbale : *uŠn, iŠa tazart* «le chacal, il a mangé les figues». On peut toujours marquer une pause après l'indicateur de thème.

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

3.8. Tous ces types d'énoncés se retrouvent dans l'ensemble du domaine berbère, bien que le matériel morphologique varie ou soit affecté à des tâches différentes. Ailleurs qu'en chleuh, l'énoncé nominal est employé plus souvent et avec plus de souplesse. Le touareg juxtapose fréquemment deux termes nominaux : *Sidi ag Akaraži āləs məqqărăn* «Sidi ag Akaraji (est) homme important», *Musa, ənta amgar n Ahaggar* «Mousa, lui (est) chef de l'Ahaggar». Très souvent le prédicat est *i* «un» (fém. *ti*), suivi d'un déterminant : *eləm ənnīt i məllăn* «peau de-lui une étant-blanche» = «sa peau est blanche». La mise en relief est assurée par *a* «ce» : *eləm ənnīt a məllăn* «c'est sa peau qui est blanche»; comme en chleuh (§ 3.3), c'est alors le premier terme qui fonctionne comme prédicat. En kabyle, par contre, on retrouve *i* pour la mise en relief : *d aKam is i mLuln* «c'est sa maison qui est blanche». La mise en relief se caractérise donc moins par les morphèmes employés que par une remontée de la fonction prédicative, qui passe du second au premier terme; les indices formels en sont l'intonation et, accessoirement, la particule prédicative. Sur les éléments *i* et *a* cités ici, v. § 4.17 et suiv.

3.9. Les parlers du Maroc central et de la Kabylie ont remarquablement développé l'usage de la particule prédicative *d* (ou *đ*) «c'est». Cette particule et le nominal qui la suit peuvent constituer un énoncé complet : *đ idrwišn* «ce sont des fous». *d (đ)* n'est donc pas une copule et, dans une phrase comme *nTˢa (,) đ aqbayli* «lui, c'est Kabyle» = «il est kabyle», *nTˢa* élément facultatif, doit être tenu pour un indicateur de thème (§ 3.7) et non pour un sujet. Ces énoncés peuvent être pourvus de la négation : kabyle *lači đ akGađ* «pas c'est tailleur» = «il n'est pas tailleur».

Il est remarquable que le chleuh et le touareg, qui ne disposent pas du syntagme {*d* + nom} pour l'énoncé affirmatif, ont développé un pseudo-verbe «être», *g* en chleuh (proprement «faire, constituer»), *umas* en touareg : chleuh *iga ašlḫiy* ou *ašlḫiy a iga* «il est Chleuh».

B. *Les groupes constitutifs de l'énoncé*

LE SYNTAGME NOMINAL.

Les deux premiers types de syntagme décrits ici (§§ 3.10 et 3.11) sont de «structure uniforme»; les autres sont de «structure hiérarchique» (H. Frei), comportant un noyau et un ou plusieurs satellites.

3.10. Dans l'énumération, les termes sont séparés par des pauses devant lesquelles l'intonation ne tombe pas : *tumẓin, tilintit, taduṬ* «de l'orge, des lentilles, de la laine». Le chleuh n'a pas de «conjonction de coordination» comparable au français *et* ou à l'arabe *wa*. Toutefois le second terme et les suivants peuvent être précédés de l'emprunt à l'arabe *ula* «aussi»; la pause devient alors facultative : *tumẓin(,) ula tilintit* «de l'orge (et) aussi des lentilles». Sur *d* «avec», v. § 3.15*c*.

3.11. L'alternative est notée par *ng* «ou bien» : *ar T TaLn i tsrdunt ng agyul* «ils la chargent sur une mule ou (sur) un âne».

3.12. Il y a apposition si un ou plusieurs nominaux renvoyant à la même réalité que le noyau sont juxtaposés à ce dernier, mais séparés de lui par une pause. Cette tournure est surtout employée pour développer le contenu d'un nom : *ihdumn, kra n tmlḫaft ng kra n Šayt, kra uriwal, kra n'waDal* «des vêtements, un haïk ou une tunique, un voile-blanc, un voile-noir». L'apposition se distingue de l'énumération en ce qu'elle n'admet pas *ula* après le terme noyau. Il semble préférable de ne pas confondre avec l'apposition la tournure *žninar dris* «le général Driss» (§ 3.25).

3.13. L'adjectif épithète est juxtaposé au nominal qui le précède, sans qu'une pause soit possible entre eux : *Luz imim* «amandes douces» (v. § 4.8). Le chleuh préfère souvent le participe à l'adjectif, de même qu'il préfère la phrase verbale à la phrase nominale : *ihdumn fulkinin* «des-vêtements étant-beaux».

3.14. Un élément démonstratif invariable peut suivre le nominal. Chez les Ighchan, le système démonstratif compte trois degrés : proximité *(d)*, éloignement *(N)*, éloignement relatif *(Na)*, ainsi qu'un élément de rappel *(Li)*. Les particules *d* et *N* ne peuvent pas être jointes directement à un nom : elles s'appuient sur le support de détermination *a*, «ce», qui reprend alors le nom : *argaz ad* «homme ce-ci» = «cet homme-ci», *argaz aN* «homme ce-là» = «cet homme-là». Il n'y a plus là qu'un mécanisme grammatical, le support *a* ayant perdu toute autonomie en chleuh.

3.15. Le «complément de nom» est construit directement ou à l'aide d'une préposition :

a) Certains nominaux sont immédiatement suivis du nom complément (à l'état d'annexion : § 4.11*b*). Ce sont : les noms de nombres de «un» à «dix» (§ 4.14) ; — la série des caractérisants : *w (u)* «fils de», etc. (§ 4.9*b*). La série des «noms de parenté» (§ 4.9*b*) est suivie d'un pronom personnel.

b) La préposition *n* «de» introduit des compléments de valeur très diverse : *aslham n Ṭalb* «le burnous du maître d'école», *aslham n taḍuT* «le burnous de laine». Avec un pronom personnel, la même construction exprime l'appartenance : *aslham Ns* «le burnous de lui» = «son burnous». En général *n* manque devant un état d'annexion en *u-* ou en *i-* : on a pu voir là une survivance de la construction sans préposition (§ *a* ci-dessus), mais l'hypothèse d'une assimilation et d'un effacement de *n* s'accorde mieux avec les conditions strictement phonétiques dans lesquelles se produit le phénomène. On observe du reste, avec une consonne *n* de tout autre origine, le même effacement dans le syntagme *yan urgaz* «un homme», souvent réduit à *ya'urgaz* [aw]. C'est le cas limite d'une assimilation de *n*, qui est courante devant *w, y*, et d'autres consonnes : *yan waS* «un jour» est souvent prononcé [yaWas]. On retrouvera des faits comparables en kabyle (v. §§ 3.19 et 4.13).

c) La préposition *d* «avec» supplée à l'absence de conjonction de coordination (§ 3.10) : *atay d ugṛum* «du thé avec (= et) du pain».

3.16. La proposition relative est également un moyen de déterminer un nominal. Une première construction, très fréquente mais généralement négligée par les auteurs (v. pourtant F. Bentolila), consiste à placer après le nominal une proposition qui est liée à lui par l'absence de pause et par l'intonation, mais dont la forme ne présente par ailleurs aucune particularité : *ar Tžṛunt lbeḍ n twal kra n'lmsayl gikaN kad gant!* «arrivent parfois des choses c'est seulement ainsi qu'elles sont!» (= «des choses étonnantes»); la proposition *gikaN kad gant* «c'est seulement ainsi qu'elles sont» pourrait être énoncée seule, mais se trouve ici inséparable de l'antécédent *lmsayl* «choses», car on veut évidemment dire qu'il arrive des choses étonnantes, et non pas seulement qu'il arrive des choses. On pourrait parler, en pareil cas, de proposition adjointe.

Vient ensuite la proposition relative classique. Le forme de son verbe dépend à la fois de l'aspect à exprimer (§ 4.34) et de la fonction qu'aurait l'antécédent si le syntagme était transformé en énoncé indépendant : au cas où l'antécédent serait, dans cette hypothèse, complément explicatif (§ 3.6), le verbe de la relative est au participe ; dans tous les autres cas il prend une forme personnelle. Il n'y a pas de pronom relatif : *imDuK^{w}al Ng yag laẓ* «nos amis (que) a atteints la-faim» = «nos amis qui ont faim». En général, l'antécédent est accompagné d'une particule démonstrative : *Li*, qui lui donne une valeur définie, ou *Na*, qui lui donne une valeur indéfinie. Quelques exemples illustreront ces mécanismes : *argaz Li yukrn lbhaym, rad't amẓn ayt-lmuḍɛ* «homme défini (qui) a-volé bétail, gens (du) village l'arrêteront» — *argaz Na yukrn lbhaym, rad't amẓn ayt-lmuḍɛ* «homme indéfini (qui) aura-volé bétail, gens (du) village l'arrêteront» : vol réalisé dans le premier cas, le coupable est à prendre, mais il existe ; vol hypothétique dans le second cas («si un homme vole, on l'arrêtera»). Dans les deux cas, la relative correspond à l'énoncé indépendant *yukr urgaz lbhaym* «homme a-volé bétail», dans lequel *urgaz* est complément explicatif : d'où l'emploi du participe *yukrn* dans la relative. On dirait au contraire sans participe : *lbhaym Li yukr urgaz* «bétail défini (que) homme a-volé», parce que *lbhaym* ne serait pas complément explicatif dans l'énoncé indépendant. Quand l'antécédent

correspond à un complément prépositionnel, la particule de relation (ailleurs préposition) se place en tête de la relative : *tasrdunt Li f iSuda* «la mule sur (laquelle) il-est-monté» (cf. *iSuda f tsrdunt* «il-est-monté sur la-mule»). En prenant comme antécédent le support de détermination *ad* «ce», on obtient la mise en relief déjà décrite (§ 3.3).

3.17. Plusieurs compléments peuvent suivre un même noyau. On renconte par exemple un démonstratif et une proposition relative : *lmakan ad Li f awn sawlγ* «l'endroit ce-ci défini sur (lequel) à-vous j'ai-parlé» = «cet endroit-ci, dont je vous ai parlé», un complément par *n* «de» et un adjectif : *afus inw azḷkaḍ* «main de-moi gauche» = «ma main gauche», deux compléments par *n* : *lbhaym Nsn n^wazag* «bêtes d'eux de crinière» = «leurs bêtes à crinière». L'ordre relatif de ces expansions n'est pas indifférent. Il permet d'opposer, notamment, *taZant Li Nsnt* «les enfants définis d'elles» = «les enfants en question, qui sont à elles» et *taZant Nsnt Li tnt-id isduyn* «les enfants d'elles définis (qui) les ont-éveillées» = «leurs enfants qui les ont éveillées».

3.18. On reconnaît les mêmes syntagmes nominaux dans l'ensemble des parlers, malgré la variété des matériaux mis en œuvre. Il suffira d'attirer l'attention sur quelques points.

Le système des démonstratifs ne repose pas toujours sur les mêmes oppositions que chez les Ighchan. Les Aït Youssi d'Enjil (Maroc central), par exemple, n'ont pas l'équivalent de la particule *Li*. Par contre, le touareg de l'Ahaggar distingue, selon le P. de Foucauld, deux degrés de proximité, dans l'espace ou dans le temps, deux degrés d'éloignement dans l'espace et deux degrés d'éloignement dans le temps. Ce parler pratique très clairement la reprise d'un substantif par un support de détermination, qui n'est pas figé comme les particules *ad* ou *aN* du chleuh (v. § 4.20).

3.19. Le complément de nom est introduit le plus souvent par la préposition *n* «de», mais on trouve partout des traces de la construction (plus ancienne ?) sans préposition. Il y a parfois extension analogique de la tournure prépositionnelle, notamment après les noms de nombres (v. § 4.16). En revanche, on peut admettre que dans certains cas la préposition *n* s'est effacée pour des raisons phonétiques (v §§ 3.15*b* et 4.13).

3.20. Le complément explicatif a été décrit, au § 3.6, comme une reprise de l'indice de personne d'une forme verbale. Ce n'est là qu'un cas particulier — le plus courant — d'un syntagme qui associe un élément lexical à un élément grammatical pour préciser le contenu de ce dernier. Le complément du nom de nombre, quand il se passe de préposition, est peut-être un complément explicatif (§ 4.15). En kabyle, le complément explicatif peut accompagner un pronom personnel affixe : *ẓriɣ-t wrgaz agi* «je l'ai vu cet homme», *a-t-an wrgaz* «le voilà l'homme». Il ne s'agit pas d'une simple apposition, puisque le nom prend alors l'état d'annexion (§ 4.11*b*).

3.21. La proposition relative présente presque partout, pour l'essentiel, les mêmes mécanismes qu'en chleuh. Elle diffère nettement de la relative arabe en ce qu'elle ne demande aucun pronom de rappel : la tournure «la mule qu'il est monté *sur elle*» n'est pas berbère. Toutefois l'influence arabe s'est imposée dans quelques parlers, surtout dans l'est : Dj. Nefousa *taddârt élli yeffâg sīs aterras uh* (F. Beguinot) «la maison (que) est-sorti d'elle cet homme».

LE SYNTAGME VERBAL.

3.22. Les éléments du syntagme verbal ont été présentés aux §§ 3.5 et 3.6. Lorsqu'un ou plusieurs compléments du prédicat sont des pronoms personnels, ce ou ces pronoms forment groupe avec le verbe. On peut également associer à ce dernier l'une des particules démonstratives *d*, *id* (rapprochement) ou *N*, *iN* (éloignement) qui, en principe, situent l'action par rapport au locuteur, à l'endroit et au moment où il parle : *yuška-d* «il est venu (ici où je suis)» — *yuša-N* «il est venu (là-bas où j'étais)». La structure du groupe constitué par le verbe, les pronoms affixes et la particule d'orientation obéit à des lois précises. L'ordre relatif des éléments satellites du verbe est toujours le même : pronom régime «indirect», pronom régime «direct», particule d'orientation, pronom régime de préposition ; naturellement tel ou tel terme peut manquer. Le bloc ainsi formé se place tantôt avant, tantôt après le verbe : il précède le verbe dans les propositions relatives, dans les constructions qui ont pour origine une proposition relative (*is ?* «est-ce que ?», *ig* «si», *Lig* «quand», etc.) et après les particules *ad* (modal), *ar* (inaccompli), *ur* (négation) ; il suit le verbe dans les autres cas. Exemples : *ur as-t-id gidn yiwiy* «il ne le lui a pas apporté dans eux» («eux» se référant par exemple à des récipients), mais : *yiwy-as-t-id gidn* «il le lui a apporté dans eux». Le groupe verbal peut englober certains adverbes : *ur ag t aK^w sul nẓR* «nous ne le voyons plus *(sul)* du tout *(aK^w)*».

3.23. Dans ses grandes lignes, la même analyse du syntagme verbal peut être étendue à la plupart des parlers berbères. Les variations que l'on observe affectent surtout la morphologie des satellites, parfois aussi la place assignée au pronom personnel régime de préposition. Des divergences plus graves ont été décrites pour la Tunisie (R. Collins).

C. *Les procédés d'expression*

L'INDICATION DES FONCTIONS.

3.24. L'ordre des mots, complété par le rythme et par l'intonation de la phrase, joue un rôle essentiel dans le repérage des fonctions. Le berbère se range parmi les langues qui placent normalement le complément après le complété. On le vérifie pour le complément explicatif (§ 3.6) et pour l'indicateur de thème (§ 3.7). L'énoncé *iŠa wuŠn* «le chacal a mangé» peut répondre non seulement à la question «qu'est-il arrivé?», mais aussi à «qui a mangé?»; dans ce dernier cas le complément explicatif *wuŠn* représente l'apport d'information. L'énoncé *uŠn, iŠa* «le chacal, il a mangé» répond à la question «et le chacal, qu'a-t-il fait?»; l'indicateur de thème *uŠn* n'apporte aucune information, il note seulement une donnée de la situation, le véritable message étant *iŠa* : cette fois encore, le complément suit donc le complété. Des observations analogues ont été présentées au § 3.4 pour l'énoncé nominal *dars tarwa* «chez-lui enfants» = «il a des enfants», dans lequel *tarwa* «enfants» se comporte comme un complément de *dars* «chez-lui»; l'énoncé verbal *tarwa Ns, Lan dars* «ses enfants, ils sont chez-lui» inverse l'ordre et modifie la signification.

Rompre un ordre bien établi, c'est attirer l'attention. Aussi le «complément» (l'apport d'information) précède-t-il le «complété» dans la mise en relief : *uŠn a iŠan* «c'est le chacal qui a mangé». Rappelons cependant que les satellites du verbe passent avant ce dernier dans un certain nombre de cas (§ 3.22), par l'effet d'un mécanisme grammatical sans valeur expressive, dont l'origine est encore inconnue.

3.25. Les phénomènes d'accord manifestent le lien qui associe un élément de l'énoncé à un autre ou simplement à une donnée de la situation. Ils intéressent le genre, masculin ou féminin, et le nombre, singulier ou pluriel. L'absence ou la présence de l'accord contribue à marquer les fonctions : dans *trga Luz* (verbe au féminin singulier, nom au masculin singulier), *Luz* ne peut être que complément d'objet direct et la phrase signifie «elle a cassé les amandes»; mais dans *irga Luz* (verbe au masculin singulier), *Luz* peut être complément direct («il a cassé les amandes») ou complément explicatif («les amandes ont été cassées»), le verbe se prêtant aux deux interprétations.

L'accord peut relier deux substantifs : *žninar dris* «le général Driss» (accord en nombre) ou un substantif et un adjectif : *agʷ rab umlil* «le mur blanc», *tigMi tumlilt* «la maison blanche», mais ses manifestations les plus intéressantes mettent en jeu un élément lexical et un élément grammatical. C'est le cas du complément explicatif (§§ 3.6 et 3.20) et de l'indicateur de thème (§ 3.7). On notera que dans la phrase *iDa* (singulier) *wuŠn d bu-mḫMd* «il-partit chacal avec hérisson» = «le chacal et le hérisson partirent», il y a, non pas «deux sujets», comme on le dit généralement, mais un seul complément explicatif *(wuŠn)*, qui a lui-même pour satellite *bu-mḫMd* (§ 3.15*c*) : d'où l'accord du verbe au singulier. Par contre, en faisant de *uŠn* un indicateur de thème, auquel reste associé *bu-mḫMd*, on évoque une situation globale (deux personnages) qui entraîne l'accord au pluriel : *uŠn d bu-mḫMd, Dan* «le chacal avec le hérisson, ils sont partis».

3.26. L'opposition d'état offre un autre moyen de caractériser certaines fonctions : v. § 4.11*b*. La fonction signalée par l'état d'annexion est propre au nom qui présente cet état; elle ne s'étend pas à tout un groupe, si bien qu'il n'y a jamais accord en état. L'adjectif reste à l'état libre même s'il qualifie un nom à l'état d'annexion : *akal azGʷag* «terre rouge», *g wakal azGʷag* «dans la terre rouge».

3.27. Les particules de relation (§ 4.3*d*) contribuent aussi, naturellement, à signaler les fonctions. Elles peuvent être employées seules, en tête d'une proposition relative (§ 3.16), ou comme prépositions, devant un régime nominal. Leur importance est d'autant plus grande que l'opposition d'état ne saurait tenir lieu de déclinaison.

L'ORDRE ET LE SOUHAIT.

3.28. Le parler des Ighchan exprime l'ordre au moyen de l'impératif (§ 4.36) : *agʷmag!* «puisons (l'eau)!», mais le souhait, l'exhortation, l'intention ou la menace sont rendus par l'aoriste (§ 4.33), généralement précédé de la particule *ad* : *yaḶah adˑnagʷm!* «allons, puisons!», *adˑgiK ig ṛBi lbaṛaka!* «qu'en toi Dieu place la bénédiction!». Sous l'influence de la négation, l'opposition entre ordre et souhait est neutralisée et le parler ne recourt qu'à la seconde tournure, *ad* (souvent réduit à *a*) précédant la négation *ur* et l'aoriste : *a(d) ur tagʷmt* «ne puise pas!». On peut toujours substituer

l'impératif inaccompli (§ 4.36) à l'impératif, ou l'inaccompli (§ 4.34) à l'aoriste, pour conférer à l'énoncé plus de portée ou plus d'énergie : *a ur lŠl* (aoriste) *aġrum !* «ne mange pas de pain», — *a ur lšTal* (inaccompli) *aġrum !* «ne prends pas l'habitude de manger du pain».

3.29. Tous les parlers emploient l'impératif, simple ou inaccompli, pour signifier un ordre. L'aoriste, très souvent avec *ad* ou l'une de ses variantes, fournit l'expression du souhait la plus répandue : kabyle des Bibans *a kʷn iεiwn ṛBi !* «que Dieu vous aide !», touareg Ahaggar *ed yəgʸ yalla ihəngʸa nnək daw ḍārən nək !* «que Dieu mette tes ennemis à tes pieds !». Mais en pareil cas le touareg substitue volontiers l'accompli (§ 4.34), sans particule, à l'aoriste : *igʸa yalla*, etc., et c'est encore l'accompli, négatif cette fois, qui exprime la défense en touareg : *ur təswid asafār* signifie «tu n'as pas bu le remède» ou «ne bois pas le remède». Ces transferts mettent en évidence, une fois de plus, le rôle primordial de l'intonation, qui seule peut éviter ici une confusion.

En kabyle, le souhait négatif peut être rendu par *a wr* suivi de l'aoriste, comme en chleuh, mais la défense demande l'impératif inaccompli accompagné de la négation disjointe *u(r) ... ara* : kabyle des Bibans *u ł ṭražu ʷara !* «ne l'attends pas !». L'opposition entre les impératifs ordinaire et inaccompli se trouve alors neutralisée. La même servitude grammaticale, qui exclut l'impératif ordinaire après négation, caractérise les parlers du Maroc central, du Rif, de l'Aurès, de la Libye, etc. On la rapprochera de l'emploi de l'inaccompli après négation (§ 4.43).

La négation.

3.30. Le morphème spécifique de la négation est *ur*, qui représente peut-être un ancien verbe. Le parler des Ighchan l'emploie devant un nominal, en association avec la particule prédicative *d* (§ 3.1) ou devant un verbe ; les satellites du verbe, pronoms personnels affixes et particules d'orientation, se placent alors entre *ur* et la forme verbale (§ 3.22) : *ur t-id yiwiy* «il ne l'a pas apporté». La négation *ur* se suffit à elle-même, mais on peut la combiner avec des adverbes : *ur aKʷ Sinġ* «je ne sais pas du tout», *ur ta iŠi* «il n'a pas encore mangé», *ur sul εQilġ* «je ne me rappelle plus», ou avec des nominaux : *ḫTa yan ur iri* «même un n'a voulu» = «personne n'a voulu», *ur iŠi (ḫTa) yat* «il n'a pas mangé (même) une» = «il n'a rien mangé», *ur iŠi walu*, même sens. La restriction est rendue par *abla* «sauf» (d'origine arabe) : *ur aġ išT abla imiK nʿwalim* «il ne mange pas sauf un peu de paille» = «il ne mange qu'un peu de paille». Après *ur*, la liaison négative est assurée par *wala* ou *ula* (d'origine arabe) : *ur izuyd wala inaqs* «il n'a ni augmenté ni diminué». Sur l'ordre et le souhait négatifs, v. §§ 3.28 et 3.29.

3.31. Dans certains types de négation, on se passe de *ur*. La réponse négative est donnée par *uhu* [oho] «non» ; on entend quelquefois *la* ou *lalal* [ˈlæːlæl] (d'origine arabe), peut-être plus énergiques. *walu* «rien» (d'origine arabe) apparaît sans *ur* dans une réponse ou dans un énoncé nominal à valeur expressive : *maŠ tiġri walu !* «mais l'étude, pas question !», *walu madʼd zuydġ !* «rien ce (que) j'ai ajouté» = «je n'ai rien fait de plus».

3.32. La négation *ur* (ou var.) est connue partout. En proposition nominale, elle a pourtant cédé la place, dans les parlers kabyles, à l'arabe *mači* ou *lači* (§ 3.9). Le touareg, qui ne dispose pratiquement pas de la particule prédicative *d*, emploie alors *urgʸig* «ce n'est pas» : *urgʸig amis* «ce n'est pas le chameau» ; avec mise en relief : *urgʸig amis a ikšăn* «ce n'est pas le chameau qui a mangé».

L'absence ou la non existence, rendues en chleuh par *laḫ* (§ 3.1), sont exprimées en touareg par *aba* et en kabyle par *ulaš* : sous cette apparente diversité se cache un trait commun aux trois parlers, comme le montre l'identité des constructions : *abaʿāman* «il n'y a pas d'eau», *aba-tăn* «il n'y en a pas» ; *ulaš asrdun* «il n'y a pas de mulet», *ulaš-it* «il n'y en a pas» ; (*tăn* et *it* sont des pronoms personnels «régimes directs»).

3.33. En proposition verbale, les parlers se séparent dans l'expression du futur négatif : v. §§ 4.35 et 4.43. D'autre part, tandis que la particule *ur* (ou une variante) suffit à assurer la négation en chleuh et en touareg, plusieurs parlers lui adjoignent un second élément. Chez les Aït Youssi d'Enjil (Maroc central), cet élément est l'indéfini *ḵa* «quelque chose, quelqu'un» (*ša* dans d'autres parlers de la région), qui se place soit après le verbe, soit avant *ur*. On a dû passer d'énoncés comme *ur yaNay ḵa* «il n'a rien vu», qui peut commuter avec *ur yaNay walu*, à *ur da iTanay ḵa bZaf* «il ne voit pas chose beaucoup» = «il a une mauvaise vue», et enfin à *ur islaḥ ḵa uya* «ceci ne convient en rien», où *ḵa* ne peut plus être interprété comme un complément direct, le verbe étant intransitif. Toutefois *ḵa* n'accompagne pas automatiquement la négation et conserve donc un certain poids sémantique. Chez les Aït Frah de l'Aurès, la négation *ud* appelle le plus souvent, mais pas toujours, un deuxième élément *ša* «quelque chose», dont la valeur n'est pas entièrement effacée (T. Penchoen), ou une variante *š* dans laquelle paraissent se confondre l'indéfini berbère et l'arabe dialectal *š* (classique *šayʾ* «chose») : *ud ggʷidg š* «je n'ai pas peur». Le kabyle est allé encore plus loin dans la création d'un morphème discontinu, qui est *ur ... ara* : *ur šfig ara* «je ne me rappelle pas» ; *ara* ne peut faire défaut que dans certains cas précis.

L'interrogation.

3.34. Une intonation montante suffit à donner à l'énoncé chleuh une valeur interrogative : *iŠa usrdun ?* «le mulet a mangé ?». Toutefois le chleuh fait appel plus volontiers à une particule *is* : *is iŠa usrdun ?* «est-ce que le mulet a mangé ?» et avec négation : *is ur iŠi ?* «est-ce qu'il n'a pas mangé ?». En proposition nominale, *is* est associé à la particule prédicative *d* (§ 3.1).

La genèse et les emplois de *is* montrent qu'il ne s'agit pas d'une particule spécifiquement interrogative. L'élément *i* est un support de détermination (§ 4.19*b*) signifiant «ce» (d'où : «la situation, le cas, le lieu») et déterminé par une proposition relative; en tête de cette relative (cf. § 3.16), la particule de relation *s* note la concomitance : sa valeur peut être inférée de phrases comme : *iŠa sksu s imkli* «il a mangé du couscous pour le déjeuner». *i s iŠa* (qu'on écrira *is iŠa* pour consacrer la grammaticalisation de *is*) signifie donc littéralement «ce simultanément à (quoi) il a mangé», «le cas où il a mangé». Avec une intonation égale ou descendante, *is* peut introduire une explication : *is ta ka ur imyar asklu* (il s'agit d'un mulet enfermé qui refuse toute nourriture) «c'est seulement qu'il n'est pas encore habitué à l'ombre». C'est l'intonation montante, et elle seule, qui fait d'une phrase introduite par *is* une interrogation : «est-ce le cas où ?» = «est-ce que ?». L'emploi de *is˄d ?* «est-ce que c'est ?» en proposition nominale ne s'oppose pas à cette analyse, puisqu'il existe des propositions relatives sans verbe : *yan dar tarwa* «un chez (qui) des enfants» = «quelqu'un qui a des enfants». Le caractère nominal de *i* est du reste confirmé par la faculté qu'il a d'apparaître après la particule prédicative dans *ur d is* «ce n'est pas que» et *is˄d is ?* «serait-ce que ?».

3.35. Le mécanisme de l'interrogation partielle se laisse ramener, lui aussi, à celui des propositions relatives. Souvent, la question est posée à l'aide d'une mise en relief (cf. le français *qu'est-ce qui/que ?*), l'antécédent de la relative étant alors le support de détermination *ad* (v. § 3.3) : *m ad Šiɣ ?* (on écrit *mad*) «(c'est) quoi, ce (que) j'ai mangé ?», *mNaw izaMarn ad sɣan ?* «(c'est) combien de moutons, ce (que) ils ont acheté ?». Mais l'antécédent peut aussi être un nom : *man atay sɣan ?* «quel thé (que) ils ont acheté ?», *man atay d iwin ?* «quel thé (que) ici ils ont apporté ?» La place de la particule d'orientation *d*, dans le dernier exemple, montre bien qu'on est en présence d'une relative. On peut se demander si l'élément *m* présent dans de nombreux termes interrogatifs n'est pas un indéfini auquel l'intonation montante conférerait la valeur interrogative. Certains termes se prêtent du reste aux deux emplois : *mani* «quel endroit ?» ou «un endroit», *mNaw* «combien ?» ou «plusieurs». Enfin, dans certains cas, il suffit de modifier encore l'intonation pour obtenir une tournure exclamative : *mad Šiɣ d˄tadṣa !* «ce que j'ai mangé c'est du rire !» = «ce que j'ai mangé en fait de rire !» = «ce que j'ai ri !».

3.36. L'interrogation totale repose partout sur l'intonation montante, qui très souvent suffit à l'assurer. C'est le cas en touareg, bien qu'on ajoute parfois à l'énoncé, après une pause, un élément *gīlən* «n'est-ce pas ?». Le kabyle, lui aussi, se contente souvent de l'intonation interrogative, mais il peut la souligner au moyen de ɛni : *ɛni ṫzram ašu ʸas-Tˢ ?* «est-ce que vous savez ce qu'elle (est) pour lui ?» ou de *ma* : *ma˄ad˄ṫDud ? (đ + ṫ > [ṫˢ])* «iras-tu ?». Ce ne sont pas là de véritables interrogatifs : *ɛni* «sans doute» (d'origine arabe) apparaît souvent dans les énoncés affirmatifs et *ma* (tout à fait distinct du *mad* chleuh) signifie par ailleurs «si». Quant aux parlers du Maroc central, ils connaissent *is* comme le chleuh. On perçoit donc un peu partout une tendance, plus ou moins marquée, à la création d'outils interrogatifs. C'est dans le même sens que va l'emploi fréquent de l'expression «ou non ?» à la suite d'une question : chleuh *ng D uhu ?*, kabyle *ng mdh ?, ng ala ?*, touareg *mig kala ?* Le touareg en fait grand usage : *āman əllān, mig kala ?* «l'eau est-elle, ou non ?» = «y a-t-il de l'eau ?» (cf. le tour français à la mode : «c'est beau, non ?»).

3.37. L'interrogation partielle recourt à la proposition relative dans les autres dialectes comme en chleuh. Mais l'antécédent varie. En touareg, les termes employés sont assez proches du chleuh et présentent l'élément *m*, avec support de détermination *a* ou *i* : *ma tərid ?* «qu'est-ce (que) tu veux ?», *mi·tăt iknăn* «qui est-ce (qui est celui) (qui) l'a confectionnée ?», *mani kay ikmăn ?* «quel endroit (qui) te fait mal ?» = «où as-tu mal ?». Le kabyle fournit des exemples d'autant plus significatifs que l'origine de certains «interrogatifs» est bien connue. *wi* apparaît aussi bien dans l'affirmation que dans l'interrogation : *wi˄bɣan aman* «celui (qui) veut de l'eau» devient *wi˄ibɣan aman ?* «qui veut de l'eau ?» par simple changement d'intonation. *anwa ?* «quel ?» et son fém. *anta*, reposent sur un support *wa/ta* très courant (§ 4.18*b*) et représentent sans doute *a n wa/ta* «ce de celui/celle» = «ce qui est celui/celle», syntagme aujourd'hui lexicalisé. L'analyse de *ašu ?* «que ?/quoi ?» s'avère plus délicate (arabe *aš* «quoi» + berbère *u* «ce» ?) ; en tout cas la proposition qui suit *ašu* est encore une relative : *ašu˄ara yḳdm ?* «que fera-t-il ?» (*ara* est la particule modale en proposition relative). Dans certains cas, pourtant, on perd de vue la construction originelle : c'est ainsi qu'à côté de *ašu ɣf ?* «quoi ce par rapport à (quoi) ?» = «pourquoi ?», conforme à la syntaxe des relatives, on rencontre *ɣf˄wašu ?* [ɣəFašu ?] «au sujet de quoi ?».

3.38. Au total, les modalités de l'énonciation sont précisées soit par l'intonation seule, soit par des morphèmes qui viennent l'appuyer et dont la présence peut modifier l'économie de la phrase. Les parlers berbères sont d'accord sur le rôle éminent de l'intonation, sur la façon d'exprimer l'ordre positif et sur le principal outil négatif (*ur* et var.). Des divergences apparaissent dans les domaines du souhait et surtout de la défense, ainsi que dans le choix des marques auxiliaires de l'interrogation.

D. *Les phrases complexes*

Aperçu général.

3.39. Langue parlée, le berbère n'a pas cultivé les longues périodes. Il dispose pourtant d'un certain nombre de procédés pour assurer l'enchaînement des propositions. Communs à l'ensemble des parlers, ces procédés ont été perfectionnés et complétés par un outillage grammatical propre à chaque région. En principe, la coordination donne à la phrase une structure uniforme, la subordination une structure hiérarchique (cf. § 3, section B, début). En fait, il est parfois difficile de fixer la limite qui les sépare. On considérera ici les traits suivants : absence ou présence d'une particule («conjonction» ou «subjonction») chargée d'assurer la liaison ; non-existence de contraintes grammaticales subies par l'une des propositions du seul fait de son association avec l'autre ; possibilité ou impossibilité d'une pause entre les propositions.

La juxtaposition avec pause.

3.40. Le chleuh n'a pas de conjonction de coordination «et» (§ 3.10). Le moyen le plus simple d'établir un lien entre des propositions est de les énoncer à la suite, en les séparant par des pauses devant lesquelles l'intonation ne tombe pas : *ar as Sflidn mDn, ar t sQsan* «les gens l'écoutent, ils le questionnent».

3.41. Lorsque des verbes se succèdent ainsi, le deuxième et les suivants prennent volontiers la forme de l'aoriste sans particule (§ 4.33). L'aoriste est incapable d'exprimer le mode ou l'aspect par lui-même. Il ne tient sa valeur que du contexte ou de la situation. Il n'apparaît donc qu'exceptionnellement en première position et sa présence implique une liaison avec la proposition qui précède. Les exemples qui suivent montrent qu'un même aoriste (ici de thème *-aws-*) peut refléter aussi bien un impératif (donc une valeur modale) qu'un accompli ou un inaccompli (donc une valeur d'aspect) : *asy aglzim n babak, tawsl-as* «prends la houe de ton père, tu l'aides» = «aide-le» ; *yusy aglzim n babas, yaws-as* «il prit la houe de son père, il l'aide» = «il l'aida» ; *ar iTasy aglzim n babas, yaws-as ar tadGʷal* «il prend/prenait la houe de son père, il l'aide (= il l'aide/aidait) jusqu'au soir». Le récit chleuh présente ainsi des chapelets d'aoristes qui succèdent à une forme marquée, mais il suffit d'une interruption ou d'une incise pour que paraisse une nouvelle forme marquée : la physionomie d'un texte dicté trop lentement, par exemple, risque d'en être altérée. On peut trouver aussi à l'aoriste le verbe principal qui vient après une proposition subordonnée : *iLig tlkm luqt n tirml, tŠ* (aoriste) *nTat d'lmgarin* «lorsque vint le moment du repas, elle mangea avec les femmes». Plus généralement, il faut que le cadre modal ou aspectuel soit déjà en place pour que l'aoriste sans particule puisse se présenter. Aucun de ces emplois de l'aoriste ne peut comporter la négation. Sur la liaison négative, v. § 3.30.

3.42. D'autres effets sont obtenus lorsque le verbe d'une des propositions est à l'aoriste accompagné d'une particule. Il y a référence à un procès éventuel («que tel fait se produise»), mais la nuance varie avec la particule choisie et, parfois, selon qu'il s'agit de la première ou de la seconde proposition. On observe ainsi :

a) avec *il* ou *nit* : *rad Dug, yut-iY-it* «j'irai, qu'il me frappe !» = «dût-il me frapper» ;

b) avec *ad*, complété par *ka* «seulement» ou par *ukʷan* «justement, alors» : *ad ka igr ufuLus, nkrnt* «que le coq appelle seulement (= dès le chant du coq), elles se lèvent» ;

c) avec *ad* seul : *gig-N lmQraž g iGi n'ymkan(,) ad rgin waman* «j'ai mis la bouilloire sur les pierres du foyer(,) (pour) que l'eau chauffe». Cette fois la pause n'est pas nécessaire. Il n'y a pas lieu de considérer *ad* comme une «conjonction de subordination», puisque cette même particule accompagne aussi le verbe d'énoncés indépendants (§ 3.28).

La juxtaposition sans pause.

Très souvent aucune pause ne sépare les propositions juxtaposées. Dans les exemples suivants, qui n'épuisent pas toutes les possibilités, la limite entre les propositions est indiquée par un trait oblique.

3.43. Le second verbe est à l'accompli négatif, donnant une indication de temps : *nnkr / ur ta iFu lḫal* «nous nous sommes levés / il ne faisait pas encore clair» = «avant qu'il ne fît clair».

3.44. Le premier verbe situe le procès dans le récit; le second est souvent à l'inaccompli : *Kan kra / ar TbṚamn i wurti* «ils passèrent quelque temps / ils tournaient (= à tourner) autour du verger». Certains verbes, comme *nkr* «se lever», «se mettre à», *zayd* «ajouter», fonctionnent souvent comme de véritables conjonctions de coordination et attirent l'attention sur un personnage ou sur une nouvelle phase du récit : *inkr / iNa-ysn* «il se leva / il leur dit» = «alors il leur dit», *izayd* (aoriste précédé d'un contexte) / *ar iZigiz* «il ajouta / il marchait» = «puis il se mit en marche». Ce sont là des «signaux démarcatifs» (P. Galand-Pernet).

3.45. Le premier verbe est un verbe de perception, accompagné d'un complément d'objet direct et d'une proposition qui décrit l'activité de ce complément, accomplie ou non : *iẓṛa tifrkin / ksant uLi* «il vit des fillettes / elles avaient mené paître le petit bétail» = «il vit des fillettes qui gardaient les bêtes», *ufan kra / ar iTakʷr Luz* «ils trouvèrent quelqu'un / il volait des amandes» = «en train de voler». On pourrait interpréter le deuxième membre de phrase comme une proposition adjointe (au sens défini plus haut, § 3.16) déterminant le nominal, qui peut être aussi bien un pronom qu'un nom.

3.46. La deuxième proposition joue le rôle d'un complément explicatif (§ 3.6) ou d'un complément d'objet direct :

a) le premier verbe exprime l'obligation, l'habitude, etc. : *iḳṢa-Y / ad Swag taLuzt* «il-est-nécessaire pour-moi / que j'arrose l'amandier»; *iga lɛada / ad*... «c'est la coutume / que (l'on fasse ...)»;

b) le premier verbe signifie «pouvoir», «vouloir» ou le contraire : *Sng / ad arag* «je sais / que j'écrive» = «je sais écrire», *rig / adˆng imDuKʷal* «je veux / que nous soyons amis»;

c) le premier verbe est *iny* «dire» : *Nig / iQn imi* «j'ai dit / la porte est fermée» = «j'ai dit que la porte était fermée».

3.47. On obtient une extension du cas précédent lorsque la deuxième proposition est introduite par *is* «c'est que», «est-ce que?» (§ 3.34) ou par un indéfini-interrogatif (§ 3.35) : *Nig / is iQn imi* «j'ai cru / c'est que la porte est fermée» = «j'ai cru que la porte était fermée» (noter le passage de «dire» à «croire» et opposer le § 3.46*c*), *Sng / is yara* «je sais / c'est qu'il a écrit» = «je sais qu'il a écrit» (opposer le § 3.46*b*), *Sng / manik a radˆd gid nFg* «je sais / comment nous en sortirons». La combinaison d'un indéfini en *m* et d'un verbe à l'inaccompli donne à la proposition une valeur consécutive ou finale : *skratang yat lḫilt i usrdun / manik adˆt nšT* «employons une ruse à l'égard du mulet / comment nous le mangions» = «de façon à le manger».

3.48. Dans ces constructions, le sens de la phrase excède la somme des signifiés partiels : *ufig-t-iN iŠa* «j'ai constaté qu'il avait mangé» dit autre chose que la simple séquence *ufig-t-iN* «je l'ai trouvé là» et *iŠa* «il a mangé». Ainsi est mise en évidence la fonction linguistique de la juxtaposition.

Les conjonctions.

3.49. Les processus qui viennent d'être décrits ne pouvaient suffire dans tous les cas à préciser la relation qui s'établit entre deux propositions. Le berbère emploie à cet effet un certain nombre de particules auxquelles on laissera le nom de «conjonctions». Le système des conjonctions varie notablement d'un parler ou d'un dialecte (ou langue) à l'autre, ce qui permet de les considérer comme un outillage relativement récent, que chacun des groupes berbérophones a élaboré pour son propre compte. A côté d'éléments berbères, on y reconnaît souvent des emprunts à l'arabe. Certaines conjonctions n'exercent aucune influence sur la syntaxe de la proposition, d'autres lui imposent des restrictions.

3.50. Conjonctions sans influence sur la construction. Lorsque l'aoriste ou l'inaccompli précédé de *ad* prend la valeur finale (§ 3.42*c*), le chleuh place quelquefois devant *ad* la particule de relation *f* «sur, par rapport à» (on trouve non seulement *fad*, mais *fad ad, afad ad* «pour que») ou l'élément *baš*, emprunté à l'arabe : *rad gg tifYi g yan Ṭbṣiḷ baš adˆT ur iŠ umuŠ* «je mettrai la viande dans une assiette pour que le chat ne la mange pas». Un autre emprunt, *qbl* «avant», permet de dire *qbl ad* «avant que», qui concurrence le tour étudié au § 3.43.

maŠ «mais» introduit une opposition et *ašku* «parce que» une explication; la forme du verbe et la place de ses satellites n'en sont pas modifiées : *yanˆwanu a iLan g ufLa nˆlmuḍɛ, maŠ yaGug-N bZaf* «il y a bien un puits dans le haut du village, mais il est très éloigné», *ar iTaZla ašku igra-ys babas* «il court parce que son père l'a appelé».

3.51. Conjonctions modifiant la construction : *ng* «ou bien» (§ 3.11) peut apparaître entre deux verbes. Même si le premier n'est pas à l'accompli, le second prend volontiers cette forme et les satellites se placent avant lui : *ar šTan mDn wiYaḍ, ar d nKrn igŠan Šin ayt-wafQa ng d uškan*

idawsmlal Šin igŠan «les gens pillaient, les Ighchan se mettaient (inacc.) à piller (aoriste) les Aït Ouafqa, ou bien les Idaou Semlal venaient (accompli) ici et pillaient (aoriste) les Ighchan». De plus, si le second verbe garde l'inaccompli, la particule d'inaccompli *a* se substitue à *ar* qui, n'était l'influence de *ng*, accompagnerait le verbe : *ar asn iTḍMaš ng a'asn iTKs iBinizn g Du tamart* «il les gifle ou bien il les pince sous le menton».

waKa «bien!», connu de l'arabe dialectal marocain, peut introduire une proposition concessive : *waKa tmẒik tiSmi, ikšm wuŠn* «bien que l'ouverture fût petite, le chacal entra». Sous l'influence de *waKa*, les satellites précèdent le verbe.

ar-d «jusqu'à ce que» (cf. *ar* «jusqu'à») exige l'aoriste ou l'inaccompli, avec référence à un événement non défini (habituel ou à venir) : *ar fSrn Luz g uzur, aŽin-t ar-d iQar* «ils étalent les amandes sur la terrasse, ils les laissent jusqu'à ce qu'elles sèchent». V. § 3.52.

3.52. Conjonctions impliquant une proposition relative. Au lieu de déterminer un nominal (§ 3.16), une relative peut s'appliquer à l'ensemble d'une proposition («expansion primaire» d'A. Martinet), comme le montre cet emploi de *s* dans le parler chleuh des Infḍwak : *nTa gir iGiwr g Daw tmḍrust, s d'traḫ yat'tsrdunt* «juste il s'était assis sous le rocher, simultanément à (quoi) survint une mule» = «à peine s'était-il assis sous le rocher que survint une mule». Mais un autre processus, déjà décrit pour *is* (§ 3.34), explique la genèse de plusieurs conjonctions : on accroche une relative à un antécédent de valeur assez générale, *i* «ce», *ay* «ce», *kud* «moment», etc., qui assume dans la proposition principale le rôle de complément explicatif ou, plus souvent, de complément circonstanciel sans indicateur de fonction («monème autonome») : *iLa i g a iSṛmuy usKuys uGar n tiDi* «existe ce dans (quoi) (= le cas où) le-fait-d'être-assis fatigue plus que le-fait-d'être-debout» = «il arrive que ...»; *i g ifulky usGʷas, ar d fSin tamgra* «ce dans (quoi) (= le cas où) l'année est bonne, on autorise la moisson». Le tour (qui repose donc sur une «expansion secondaire») s'est grammaticalisé et *i g* «ce dans (quoi)» est devenu la conjonction *ig* «au cas où, si, lorsque». Les éléments pris comme antécédents peuvent être déterminés par *Li* ou par *Na* qui assurent, comme dans les autres relatives, une opposition entre défini et indéfini (§ 3.16). On arrive ainsi, chez les Ighchan, au système suivant :

Référence à un événement :

non défini (virtuel : habituel ou à venir)		défini (réel : réalisé)		irréel	
ig	«si, lorsque»	*iLig*	«lorsque»	*mtaD is*	«si»
kudNa	«lorsque»				
ar kig	«jusqu'à ce que»	*ayLig*	«jusqu'au moment où»		
ar kudNa	«jusqu'à ce que»				
(*ar-d* : § 3.51)	«jusqu'à ce que»				

A partir de l'exemple cité plus haut, on peut opposer : *ig ifulky usGʷas, ...* «si/lorsque l'année est bonne, ...» (sans référence à une année définie déjà entrée dans la réalité) — *iLig ifulky usGʷas, ...* «lorsque l'année fut bonne, ...» (référence à une circonstance déjà réalisée) — *mtaD is ifulky usGʷas, ...* «si l'année était (avait été) bonne, ...» (circonstance contraire à la réalité). Le choix de la conjonction ne détermine pas automatiquement celui de la forme verbale : ici le verbe est à l'accompli *ifulky* aussi bien après *ig* qu'après *iLig* ou *mtaD is* : la bonne qualité de l'année est en effet dans tous les cas chose accomplie au moment du séchage (habituel, passé ou imaginé) des amandes. On voit aussi que le berbère exprime à l'aide des conjonctions certaines oppositions que le français confie aux formes verbales.

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

3.53. Les observations qui précèdent ont porté sur les procédés syntaxiques plutôt que sur les matériaux mis en œuvre. Aussi peuvent-elles être étendues, pour l'essentiel, à l'ensemble des parlers berbères. La différence la plus notable porte sur l'emploi de l'aoriste sans particule (§ 3.41), emploi qui est restreint ou parfois inconnu en dehors du Maroc. Cependant le kabyle et le touareg en fournissent des exemples tout à fait comparables à ceux des parlers marocains, la seule différence — certes importante — résidant dans la fréquence, qui est ici beaucoup moindre. Attestés dans des parlers fort éloignés les uns des autres, de tels exemples laissent penser que l'emploi d'un aoriste non marqué quant au mode ou à l'aspect a été beaucoup plus général dans un état antérieur de la langue. En kabyle et en touareg, c'est après un impératif qu'il reste aujourd'hui le plus vivant : kabyle *wqm* (impératif) *yiwn lmtrd n sksu yLan d lɛli, trnuḍ* (aoriste) *udi, trnuḍ* (aoriste) *s ufla aksum* [...], *tfkḍ-yi-t-id* (aoriste) (Moulièras) «fais un plat de couscous qui soit bon, ajoute du beurre, ajoute de la viande par-dessus [...] et donne-le moi»; touareg *sədu* (impératif) *imnās, ləgʸaggʸəd-asăn* (aoriste) *hund ənd ahəl* «réunis les chameaux, charge-les comme hier». Dans le récit, l'aoriste sans particule n'est plus en kabyle qu'un fait de style.

3.54. On note partout l'importance de la parataxe (est-ce une vraie parataxe si le rythme et l'intonation assurent la subordination ?), mais aussi la mise en place de systèmes de conjonctions. Ces systèmes comptent de nombreux emprunts à l'arabe, notamment dans les parlers du nord : Aït Youssi *walayNi* «mais», kabyle *lamɛna* «mais», *ɛlakaṭr* «parce que», *lukan* «si», etc. Le fait le plus remarquble est, comme en chleuh, l'exploitation très poussée des ressources qu'offrait la construction relative, à laquelle on peut rapporter l'origine de multiples conjonctions. Leurs éléments constitutifs, de sens d'abord très large, ne sont pas affectés partout aux mêmes emplois et leur étymologie n'est pas toujours claire, mais l'influence qu'elles exercent sur les satellites du verbe suffirait à trahir la présence de propositions relatives. On trouve ainsi, dans le parler des Aït Youssi : *aLig* «jusqu'au point où, lorsque», *mš* «si» (ailleurs *mḵ* : cf. l'élément *mk* «manière»), etc. ; en kabyle : *asmi (a + s + mi), mi* «quand», *aKn* «quand, dès que» (l'élément *k* se réfère ailleurs à la «manière»), *skud* «tandis que» (cf. chleuh *kud* «moment», touareg *kud* «si»), etc. ; en touareg : *kud* «si», *as* «quand» et «que» (*issān as* «il sait que» : cf. chleuh *is*, avec un support *i* au lieu de *a*), etc.

4. Les classes de mots et les catégories grammaticales

A. *Mots étrangers aux oppositions de genre et de nombre*

Au risque d'un certain arbitraire, on distinguera les interjections, les adverbes et les particules.

LES INTERJECTIONS.

4.1. Les interjections n'ont pas fait l'objet de relevés systématiques. Ce sont des éléments marginaux du langage, comme *u u !* [ō ō] «ah bon !», *yahu* [yaho], cri rituel qu'on pousse pendant le dépiquage, etc., mais quelques-unes prennent aisément un statut grammatical : ainsi *waKa!* «bien !», qui devient conjonction avec le sens de «bien que» (§ 3.51), et peut-être *maE* «quoi ! pourquoi ?», qu'on associe à *iLig* (§ 3.52) : *maE iLig?* «pourquoi lorsque ?» = «pour quelle raison ?». *yah* «oui» et *uhu* [oho] «non» sont assez proches des interjections.

LES ADVERBES.

4.2. Les adverbes relèvent du lexique plutôt que de la grammaire. Ils jouissent d'une relative autonomie et leur suppresion n'altère pas l'essentiel du message : *bahra* «très», *aK*^{w} «en totalité», *ziK* «tôt», *yadLi* «antérieurement», etc. Une limite parfois indécise sépare les adverbes de certaines formations à base nominale, comme *gaSad* (déictique *g* + *aS* «jour» + *ad* «ce-ci») «aujourd'hui», *gilad* (déictique *g* + *il* «moment» + *ad* «ce-ci») «maintenant», *gid* (déictique *g* + *i* «ce», appliqué au lieu + *d* «ci») «ici», *giN* (le même *g* + le même *i* + *N* «là») «là», etc. Quelques-unes de ces formations peuvent appeler, comme les noms, un indicateur de fonction : *iLa gˆgid* «il est dans ce-ici» = «il est ici», *yuška-d s gid* «il est venu vers ce-ici» = «il est venu ici».

LES PARTICULES.

Les particules relèvent de la grammaire et obéissent à des lois strictes. Aucune d'elles ne peut apparaître isolément.

4.3. Certaines particules indiquent une fonction ou une relation. Ce sont :

a) la particule d'interpellation *a* : *a brahim!* «Brahim !» ;

b) la particule de présentation *ha* «voici» (§ 3.1) ;

c) la particule prédicative *d* «c'est», peu vivante en chleuh (§§ 3.1, 3.2) ;

d) les particules de relation, qui s'emploient seules, en tête d'une proposition relative (§ 3.16), ou comme prépositions, devant un régime nominal ; si c'est un nom, il prend généralement l'état d'annexion (§ 4.11*b*). La plupart des particules de relation ont deux formes, dont l'une, plus étoffée, n'apparaît qu'en liaison avec un pronom personnel affixe : *s*/*sr* «au moyen de», «au contact de», *d*/*did* «avec», *g*/*gig* «dans», etc. Exemples : *utg asrdun s ukuray* «j'ai frappé le mulet avec le bâton», *utg srs* (*sr* + pronom *s*) *asrdun* «j'ai frappé le mulet avec lui», *akuray Li s utg asrdun* «le bâton avec (lequel) j'ai frappé le mulet». Une seule particule de relation est de forme vocalique : *i* «à» (*a* devant pronom personnel) ; elle représente probablement un emploi figé du support de détermination *i* ou *a* «ce». La particule *n* «de» (*N* devant pronom personnel) introduit le complément d'un nominal et ne peut relier son régime ni au verbe ni à l'ensemble du prédicat. Ces deux particules *i* et *n* n'apparaissent pas en tête d'une proposition relative, où elles sont remplacées par *mu* (var. *mi*). Certaines prépositions, comme *dar* «chez», *Du* «sous», peuvent se combiner avec d'autres : *iDa s dar wuŠn* «il alla vers chez le chacal» ;

e) les conjonctions (§§ 3.49 à 3.52).

4.4. D'autres particules complètent l'énoncé (cas d'expansion) :

a) les particules d'orientation *d* (proximité) et *N* (éloignement) (§§ 3.14, 3.22), qu'on peut considérer aussi comme des éléments démonstratifs;

b) l'explicatif-interrogatif *is* (§ 3.34);

c) la négation *ur* (§ 3.30);

d) la particule concessive *il* ou *nil* (§ 3.42*a*);

e) la particule modale *ad*, qui accompagne l'aoriste ou l'inaccompli dans certains types de propositions (§§ 3.28, 3.42*b,c*);

f) la particule du futur *rad*, suivie de l'aoriste ou de l'inaccompli (§ 4.35); cette particule est propre au chleuh;

g) les particules de l'inaccompli *ar, ag, a,* dont l'emploi est devenu automatique et obéit à des lois strictes : *ar šTan* «ils mangent», *ur ag šTan* «ils ne mangent pas», *lmakan Li g a šTan* «l'endroit dans (lequel) ils mangent» (mais sans particule : *sksu Li šTan* «le couscous qu'ils mangent»).

Notes complémentaires.

4.5. La liste des interjections, des adverbes et des particules doit être dressée pour chaque parler. On observe pourtant un fonds commun, notamment dans le système des particules de relation. Ainsi pour le couple «sur»/«sous» (formes employées devant nom) : chleuh *f/Du*, Maroc central (Aït Youssi) *ḱf/Daw*, kabyle *gf/Daw*, Dj. Nefousa *af/saddu*, touareg *full/daw*. Les prépositions *i* «à» (attribution) et *n* «de» sont largement répandues. Dans le Djebel Nefousa, c'est par *in* ($i + n$?) qu'on note le lieu où l'on va : *ugūrag in ṭarābles* (F. Beguinot) «je suis allé à Tripoli»; dans ce même parler, *n* peut prendre le sens qui est ordinairement réservé à *i* : *yeml(u)-as n bušil* «il dit à-lui à l'enfant».

Parmi les particules qu'une large diffusion permet d'attribuer au fonds commun, figurent également la particule d'interpellation *a*, la particule prédicative *d*, les particules d'orientation *d* et *N (n)*, la négation *ur* (et var.), la particule concessive *il* ou *nil*, la particule modale *ad* (et ses variantes, par exemple *ed* dans l'Ahaggar, *əd* à Ghadamès). En proposition relative, la particule modale présente dans plusieurs parlers une forme spéciale (*ara*· en kabyle). Quant aux particules de l'inaccompli, elles semblent résulter d'innovations régionales : le kabyle les emploie peu et le touareg les ignore; là où elles existent, leur forme et le détail de leur fonctionnement varient.

B. *Mots participant aux oppositions de genre et de nombre*

Vue d'ensemble.

4.6. Il y a en berbère deux genres, le masculin et le féminin, et deux nombres, le singulier et le pluriel. Tout mot qui se trouve caractérisé en genre et/ou en nombre, soit par son signifiant, soit par les accords grammaticaux auxquels il se prête (§ 3.25), est un nominal ou un verbe. Bien que ces deux classes ne soient pas séparées par une cloison étanche, leur distinction dans la langue ne fait aucun doute. Elle est assurée par la forme et par la fonction. Les nominaux d'un côté, les verbes de l'autre ont leurs propres indices de genre et de nombre, auxquels le verbe ajoute des marques d'aspect.

1° Les nominaux sans marque de personne

Aperçu général.

4.7. Seuls entre tous les nominaux, les pronoms personnels marquent la personne grammaticale. Les autres nominaux n'entrent que dans les oppositions de genre et de nombre : ce sont les noms, qui relèvent du lexique (inventaire illimité), les noms de nombres, les supports de détermination et quelques autres nominaux, qui tous relèvent de la grammaire (inventaire limité).

Les noms.

4.8. Substantif et adjectif. La distinction traditionnelle entre substantif et adjectif (qualificatif) reste justifiée par la distribution. Les adjectifs — assez peu nombreux en chleuh — sont admis en deuxième position dans les syntagmes du type *akal azGʷag* «la terre rouge» (§ 3.13). Les substantifs n'ont pas cette faculté et l'on ne dit pas **argaz aɛṬar* «un homme colporteur». Toutefois la morphologie ne fournit ici aucun critère sûr, bien que certains adjectifs présentent une désinence *-an*.

4.9. Noms sans marque (claire) de genre. Ce sont :

a) des éléments qui paraissent appartenir au fonds ancien : *laẓ* «faim», *fad* «soif», *ḫGrgs* «bourgeon d'amandier», *mDn* «les gens»;

b) des éléments dépourvus d'autonomie et obligatoirement suivis d'un complément sans préposition : avec *u-* (< *w-*) «fils de, celui de» (pl. *ayt-*, f. *ult-*, f. pl. *ist-*), *bu-* «le père à» = «être ou objet caractérisé par» (emprunt à l'arabe) (pl. *idbu-*, f. *M-*, pl. *idM-*), etc., le complément est un substantif qui prend l'état d'annexion : *u-tmazirt* «fils du pays», *brahim u-lḥs* «Brahim fils de Lahcen» (nom et filiation), *bu-tkrkas* «homme aux mensonges» = «menteur»; — par contre, avec les «noms de parenté», *baba-* «père», *ma-* «mère», *yiw(i)-* «fils», *iLi-* «fille», pl. *isti-*, etc., le complément est un pronom personnel affixe (réduit à «zéro» pour la première personne du singulier) : *baba* «le père de moi» = «mon père», *babas* «son père». Si l'on a besoin d'une autre détermination, la redondance est obligatoire : *babas n Ṭalb* «le père de lui du maître d'école»;

c) certains noms propres : *brahim* «Brahim», *ɛli* «Ali», etc.

4.10. Les autres noms présentent une marque du féminin (au moins au singulier), le masculin n'étant pas marqué. Ils se divisent en deux groupes.

4.11. Noms à voyelle «initiale» *a*, *i* ou *u*. La voyelle est proprement initiale au masculin, elle est précédée de *t* au féminin; en outre le féminin singulier comporte très souvent un *t* final. Exemples : *agyul* «âne»-*tagyult* «ânesse»; *ifri* «grotte»-*tifrit* «petite grotte»; *uŠn* «chacal»-*tuŠnt* «chacal femelle»; sans *t* final : *tigMi* «maison», *tigʷyal* «ânesses». Le féminin du nom est une forme marquée, qui sert non seulement à rendre l'opposition de sexe, mais aussi à distinguer et à individualiser : *agaḍ* «caprin» (sans référence au sexe) - *tagaṬ* «chèvre» (la femelle est plus importante pour l'éleveur); *Luz* «amandes» (sens collectif au masculin singulier) - *taLuzt* «une amande». La valeur de diminutif, souvent affective, n'est qu'une des manifestations de ce pouvoir «caractérisant» du féminin : *afus* «main» - *tafust* «petite main, menotte»; cf. *tifrit* cité plus haut.

La voyelle initiale de ces noms assume une double fonction :

a) Elle participe à l'opposition de nombre, étant le plus souvent (mais pas toujours) remplacée par une autre voyelle au pluriel. De singulier à pluriel on observe ainsi les correspondances *a-i* (la plus fréquente), *a-a, i-a, i-i, u-u*. De toute façon, le pluriel est également marqué soit par une désinence *n* ou *an*, parfois *wn, tn* (au féminin *in, win, tin*), soit par une modification du radical (la même pour les deux genres), notamment par insertion d'une voyelle *a*, soit enfin par une combinaison de ces deux procédés. Au total, la variété des formations de pluriel est donc considérable. Exemples : *afuLus* «coq»-*ifuLusn, tafuLust* «poule»-*tifuLusin*; *azrg* «moulin»-*izrgʷan*; *agyul* «âne»-*igʷyal, tagyult* «ânesse»-*tigʷyal*; *ilm* «peau»-*ilmawn*; *uŠn* «chacal»-*uŠaN* (< *uŠan* + *n*); avec modification consonantique : *agLid* «roi»-*igldan*.

b) La voyelle initiale participe aussi à l'opposition d'état, qui donne à tout nom de ce groupe la possibilité de prendre deux formes, l'état libre et l'état d'annexion. Ce dernier apparaît lorsque le nom est complément explicatif (§§ 3.6 et 3.20), complément d'un nom de nombre de «un» à «dix» (§ 4.15), régime de préposition (avec quelques exceptions), complément d'un nom de la série *u-* «fils de» (§ 4.9*b*). Dans les autres fonctions, le nom garde l'état libre.

Comme l'a montré A. Basset, la forme de l'état d'annexion est caractérisée en principe : 1) pour les noms des deux genres, par la chute de la voyelle initiale; 2) pour les noms masculins seulement, par la préfixation de *w* (réalisé *u* devant consonne en chleuh). D'où les oppositions d'état libre à état d'annexion : *tagyult* - *tgyult* «ânesse», pl. *tigʷyal* - *tgʷyal*; au masculin : *agyul* - *ugyul* (< *wgyul*); mais pour un masculin en *i* : pl. *igʷyal*-é.a. *igʷyal* et non **ugʷyal*. En fait, à côté de ces noms à «voyelle non constante», il existe des noms à «voyelle constante» dans lesquels, pour des causes diverses, la voyelle initiale se maintient à l'état d'annexion; marquée au masculin par le préfixe *w*, l'opposition d'état est lors neutralisée au féminin : *agaḍ* - *wagaḍ* «caprin», mais *tagaṬ* - é.a. *tagaṬ* «chèvre»; *uŠn* - *wuŠn* «chacal», mais *tuŠnt* - é.a. *tuŠnt* «chacal femelle»; *ilm* - *yilm*(< **wilm*) «peau», mais *tilmt* - é.a. *tilmt* «petite peau».

Par sa forme et par ses emplois, l'état d'annexion du berbère demeure bien distinct de l'«état construit» des langues sémitiques. Il est pourtant probable que son origine historique doit être cherchée dans un «rapport d'annexion» connu aussi du sémitique et établi entre deux nominaux sans appel à une préposition. Cette analyse pourrait sans doute rendre compte de toutes les constructions actuelles, les faits de syntaxe ayant été transférés à la morphologie. Déjà l'on a rapproché la voyelle initiale du nom, ainsi que les préfixes *w* et *t*, des supports de détermination, dits «démonstratifs», *wa, ta*, etc. (§ 4.17-19) et l'on a parlé d'un article figé à l'initiale du nom. La recherche est à poursuivre. En tout cas de nombreux emprunts ont été berbérisés par adjonction de la voyelle initiale : *afQir* «vieillard», fém. *tafQirt* (de l'arabe dialectal *fqēr*).

4.12. Emprunts non berbérisés. D'autres substantifs (une forte minorité ?) ont été empruntés à l'arabe avec l'article *l* du dialectal et n'ont pas reçu la voyelle initiale. L'article reste alors soudé au nom et cesse de lui donner la valeur définie. Il s'assimile à la consonne suivante dans les mêmes conditions qu'en arabe, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit d'une dentale ou d'une alvéolaire, avec laquelle il forme une consonne tendue : *lmuḍɛ* «village», *Ṭalb* (< *l* + *ṭalb*) «maître d'école coranique». Au féminin singulier, la plupart de ces emprunts ont en chleuh la forme en *-t*, que l'arabe leur donne seulement dans le rapport d'annexion : *lkʷdmt* «travail» (ar. dial. *ḵədma* et *ḵədmət*). Pour le pluriel on adopte en général la forme arabe : *lmwaḍiɛ* «villages», *Ṭlba* «maîtres d'école».

4.13. Les catégories de noms décrites ici se retrouvent dans tous les parlers, bien que leur importance relative puisse varier.

Noms à opposition d'état. On peut considérer que l'opposition d'état a été connue partout, mais son rendement, déjà menacé en chleuh et en kabyle par les faits de neutralisation et par les emprunts non pourvus de voyelle initiale, se voit encore réduit dans les parlers tunisiens ; plus à l'est, l'opposition d'état semble avoir disparu.

En kabyle, le préfixe de l'état d'annexion des noms masculins a la forme consonantique *w* ou *y* en syllabe fermée, la forme vocalique *u* ou *i* en syllabe ouverte : *wrgaz* [wər|gæz], é.a. de *argaz* «homme», *yrgazn* [yər|gæ|zən] (avec des flottements dans certains parlers), é.a. de *irgazn* «hommes», mais *ufLaḫ* [u|fəl|laḫ], é.a. de *afLaḫ* «paysan», *ifLaḫn* [i|fəl|la|ḫən] «paysans». Dans la construction du complément de nom, si ce complément a une initiale *w* ou *y*, la préposition *n* «de» s'assimile à elle et l'on aboutit respectivement à *W* (réalisé *W*, *Bʷ* ou *Gʷ* selon la région) et à *Y* (généralement réalisé *G*) : *aKam n wrgaz* «la maison de l'homme» > *aKam Bʷrgaz* (Grande Kabylie), *aKam n yrgazn* «la maison des hommes» > *aKam Grgazn* ; si le complément a une initiale *u* ou *i*, la préposition n'apparaît pas : *aKam ufLaḫ* «la maison du paysan», *AKam ifLaḫn* «la maison des paysans», ce que l'on peut interpréter comme le résultat d'une assimilation (*nu* > **uu* > *u*). La présence, la forme ou l'absence de la préposition dépendant uniquement de l'articulation qui suit, il ne paraît pas opportun d'expliquer ces phénomènes par la morphologie (en considérant les formes en *Bʷ*, *Gʷ* ou *G* comme un «état d'annexion renforcé», description qu'on peut aujourd'hui résolument écarter) ou par la syntaxe (en tenant les cas d'absence de *n* pour la survivance d'un tour archaïque sans préposition : v. les §§ 3.15*b* et 3.19).

En touareg, l'opposition d'état est bien attestée, mais les noms masculins ne reçoivent pas le préfixe *w* à l'état d'annexion. Il arrive donc que la chute de la voyelle initiale laisse le nom commencer sur consonne : *barā-ḍăn*, é.a. de *ibarāḍăn* «garçons». Mais souvent une autre voyelle apparaît à l'initiale : *ədrārăn*, é.a. de *idrārăn* «montagnes». On peut penser qu'il s'agit ici d'une voyelle d'appui devant le groupe de consonnes, mais les faits ne sont pas toujours aussi simples : *ăbaraḍ*, é.a. de *abaraḍ* «garçon», *ăgahar*, é.a. de *egahar* «vallée». De même, au féminin, le groupe formé, après la chute de la voyelle de l'état libre, par le préfixe *t* et la première consonne du nom n'est pas toujours admis : on trouve les notations *tbarādīn* (Ahaggar) et *təbarāḍēn* (Niger), é.a. de *tibarā-ḍī/ēn* «jeunes filles». Et surtout, la comparaison avec le masculin montre que la voyelle qui suit *t* n'est pas toujours un simple appui : *tăbaraṭ*, é.a. de *tabaraṭ* «jeune fille».

Emprunts non berbérisés : au lieu d'emprunter les noms féminins de l'arabe sous la forme de l'état construit, comme l'a fait le chleuh (§ 4.12), le kabyle a plus souvent retenu l'état isolé du nom. En face du chleuh *lkʷdmt* et du touareg *əlḵədmət*, le kabyle a donc *lkʷdma* «travail» ; de même *Slɛa* «marchandise» (mais *DuNiṭ* «le monde d'ici-bas»).

Les noms de nombres.

4.14. Le parler des Ighchan conserve les formes berbères des dix premiers noms de nombres : au masculin, *yan* «un», *sin* «deux», *kraḍ* «trois», *Kuẓ* «quatre», *sMus* «cinq», *sḍis* «six», *sa* «sept», *tam* «huit», *Tẓa* «neuf», *mraw* «dix» ; au féminin, *yat* «une», *snat* «deux», puis des formes obtenues par suffixation de *t* au masculin : *kraṬ* «trois», *Kuẓt* «quatre», etc., *ɛšrin* «vingt» est emprunté à l'arabe. On lui donne un préfixe de pluriel pour désigner les dizaines de rang pair : *sin idɛšrin* «deux vingts» = «quarante», *kraḍ idɛšrin* «trois vingts» = «soixante», *Kuẓ idɛšrin* «quatre-vingts» ; on ajoute *d mraw* «avec dix» pour désigner les dizaines de rang impair : *ɛšrin d mraw* «vingt avec dix» = «trente», *sin idɛšrin d mraw* «deux vingts avec dix» = «cinquante», etc. Les noms des unités se placent devant *d mraw*, mais après *ɛšrin* : *yan d mraw* «un avec dix» = «onze», *ɛšrin d yan* «vingt avec un» = «vingt et un», *ɛšrin d yan d mraw* «vingt avec un avec dix» = «trente et un». L'arabe a fourni *mYa* «cent» et *alf* «mille». Cette numération est du reste fortement concurrencée par celle de l'arabe, non seulement pour les noms des dizaines (*tlatin* «trente», *ṛbɛin* «quarante», etc.), mais pour l'ensemble de la série, surtout au-dessus de «dix». Sur l'expression du rang, v. § 4.18*a*.

4.15. Les noms de nombres peuvent être employés seuls ou avec un complément qui entraîne leur accord en genre. Le complément des numéraux de «un» à «dix» est construit sans préposition, au singulier après *yan* «un» ou *yat* «une», au pluriel ensuite ; s'il participe à l'opposition d'état, il prend l'état d'annexion ; peut-être faut-il le ranger parmi les compléments explicatifs (§§ 3.6, 3.20). Ex. : *yan Ṭalb* «un maître d'école», *ya(n)* urgaz «un homme», *yat tmgart* «une femme», *kraḍ irgazn* «trois hommes», *kraṬ tmgarin* «trois femmes». On notera que *yan, yat* permettent de donner au nom la valeur de l'indéfini. Le complément d'un numéral supérieur à «dix» est introduit par la préposition

n «de» et présente tous les caractères du «complément de nom» (§ 3.15*b*); il reste au singulier : *yan d mraw n Ṭalb* «onze maîtres d'école», *sin d mraw (n) urgaz* «douze hommes», *ɛšrint n tmgart* «vingt femmes».

4.16. Comme le chleuh, le touareg et le parler de Ghadamès ont gardé les noms berbères des nombres. Par contre les formes arabes l'emportent dans la plupart des autres parlers, où seuls se maintiennent les deux ou trois premiers termes de la série berbère.

Le touareg a également conservé la construction ancienne du complément du numéral. Il ne diffère pas fortement du chleuh à cet égard. Ailleurs, l'analogie a joué de multiple façon. Le Maroc central, le Rif, l'Aurès, la Libye, parfois aussi la Kabylie construisent ce complément avec *n* «de», même si le nombre est compris entre «trois» (ou «deux», ou même «un») et «dix» : Aurès *snt n tsdnan* «deux de femmes». La Kabylie, l'Aurès, le Mzab et la Libye le mettent au pluriel même si le nombre est supérieur à «dix» : kabyle *ẖmsṭaš n tqšišin* «quinze de fillettes».

Les supports de détermination.

4.17. Une voyelle peut fonctionner comme noyau d'un syntagme dans lequel elle reçoit une détermination : particule démonstrative, complément déterminatif ou proposition relative. La voyelle est tantôt seule, tantôt accompagnée d'autres éléments, marques de genre notamment. Le berbère dispose ainsi d'un ensemble de nominaux dont le rôle essentiel est de servir de point d'appui à une détermination. Les uns sont désormais confinés dans des emplois spécialisés, ce qui masque leur origine (§ 4.19), les autres conservent une certaine autonomie et sont traités par les grammaires comme des «démonstratifs».

4.18. En chleuh, les supports de détermination ont presque toujours pour base *a* ou *i*. En dehors des emplois figés qui seront rappelés ci-dessous, ils constituent deux systèmes distincts :

a) Un système de base *i*, qui marque seulement le genre : *wi* «celui, ceux» — *ti* «celle, celles». Ces supports n'admettent que deux types de détermination : 1) un complément régi par *n* «de» : *wi n brahim* «celui, ceux de Brahim»; avec pronom personnel : *wi Ns* «celui, ceux de lui, d'elle» = «le sien, les siens»; — 2) une proposition nominale comportant *s* et un nom de nombre, dans laquelle A. Basset a reconnu une proposition relative : *wi s kraḍ* «celui au-moyen-de (quoi) trois (existent)» = «le troisième», *ti s Kuẓt twal* «la quatrième fois», etc. Cette tournure tient lieu de nombre ordinal.

b) Un système de base sg. *a* / pl. *i*, dans lequel s'opposent d'une part *ay* «ce» (masculin singulier pour l'accord, mais dépourvu de référence au genre et au nombre), d'autre part *wa* «celui» / *wi* «ceux» — *ta* «celle» / *ti* «celles». Ces cinq supports admettent comme détermination : 1) une particule démonstrative (§ 3.14) : *ayd* «ceci», *ayN* «cela», *wad* «celui-ci», *waLi* «celui en question», *tiN* «celles-là», etc.; — 2) une proposition relative, *Li* et *Na* assurant alors l'opposition entre défini et indéfini (§ 3.16) : *waNa ilsan aslham n taḍuṬ, ur (r)ad'l yag uṣMiḍ* «celui indéfini (qui) aura-mis (=si quelqu'un met) un-burnous de laine, il n'aura pas froid» — *waLi ilsan aslham ...* «celui défini (qui) a (effectivement) mis un burnous ...». Le support est souvent précédé d'un élément déictique *g* : *gayN* «cela», *Gʷad (< g + wad)* «celui-ci», *ḳlad (< g + tad)* «celle-ci», etc.

Avec la particule *a* (§ 4.3*a*), les formes *wa, wi, ta, ti* s'emploient sans complément dans l'interpellation : *ašk-id a wa!* «viens, toi!».

4.19. On mentionnera ici quelques syntagmes figés, qui reposent sur un support de détermination :

a) de base *a* : on rencontre ici : 1) *waYaḍ* «celui autre» = «un autre, l'autre» (pl. *wiYaḍ*, f. *taYaḍ*, pl. *tiYaḍ*), avec un élément *yaḍ* que l'on retrouve dans l'invariable *yaḍn* : *argaz yaḍn* «un autre homme, l'autre homme»; — 2) l'élément de mise en relief *ad* «ce» (§ 3.3); — 3) les pronoms personnels «régimes indirects» *ak* «à toi», *as* «à lui», etc. (§ 4.24*b*);

b) de base *i* : on citera entre autres : 1) la préposition *i* «à» (§ 4.3*d*) : *fkig iʾurgaz* «j'ai donné ce de l'homme» («ce qui est à l'homme») est devenu «j'ai donné à l'homme»; — 2) le complexe pronominal complément de nom *inw* (*i* «ce» + *n* «de» + *w* «moi») : *igr inw* «mon champ» (§ 4.24*d*); — 3) les particules *is* «c'est que, est-ce que?» (§ 3.34). *ig* «si, lorsque» (§ 3.52), etc.

c) de base *u* : la particule *mu* (var. *mi*) (§ 4.3*d*).

Rappelons enfin que les noms à voyelle initiale sont probablement construits sur un support de détermination (§ 4.11,*in fine*). La formation reste claire dans le cas d'un adjectif : *azGʷag (a + zGʷag)* «ce (qui est) rouge» = «rouge».

4.20. Il n'est pas possible d'étudier ici les multiples combinaisons auxquelles se prêtent les supports de détermination dans les divers parlers berbères. L'important est qu'on retrouve partout, derrière la complexité des usages, les mêmes bases morphologiques et les mêmes relations fondamentales.

C'est en touareg que le rôle de ces supports apparaît le mieux, car les constructions y sont souvent moins figées. Le parallélisme des syntagmes qui suivent est évident : *amaḍāl wā-rəg* «sol celui-ci» = «ce sol», *amaḍāl wa n Ahaggar* «sol celui de Ahaggar» = «le sol de l'Ahaggar», *amaḍāl wa lăn* «sol celui (que) ils-possèdent» = «le sol qu'ils possèdent». L'élément *wa* «celui» y soutient les compléments *rəg* (démonstratif), *n Ahaggar* (complément de nom), *lăn* (proposition relative) et il reprend le nom *amaḍāl*, noyau du syntagme. Si le contexte est assez clair, *amaḍāl* peut disparaître et *wa* fonctionne à son tour comme noyau du syntagme sans grand changement de forme : *wā-rəg* «celui-ci» (l'allongement de *a*, peut-être lié à un phénomène accentuel, n'infirme pas l'analyse), *wa n Ahaggar* «celui de l'Ahaggar», *wa lăn* «celui qu'ils possèdent» (en chleuh au contraire, *akal ad* «sol ce-ci» = «ce sol» ne peut être remplacé par *ad*, qui n'est plus autonome; si l'on supprime *akal*, il faut donner à *ad* un autre support : *Gʷad* < *gwad* «celui-ci»).

Comme on l'a déjà signalé à propos de la mise en relief (§ 3.8.), les mêmes fonctions ne sont pas confiées aux mêmes éléments par tous les parlers. Il semble pourtant que partout le pronom personnel «régime indirect» repose sur la voyelle *a* (mais elle disparaît dans certains cas) et que, presque partout, la voyelle *i* fournisse la préposition «à» (§ 4.19.*b*) : ces deux exemples manifestent la relation profonde qui existe entre «génitif» et «datif».

Dans certaines régions (Maroc central, Kabylie), le support *ay* (ou var.) présente l'opposition d'état : *aya* «ceci», é.a. *uya* (Aït Youssi d'Enjil).

Autres nominaux indifférents à l'opposition de personne.

4.21. Aux catégories précédentes échapppent divers nominaux (les «indéfinis») qui s'emploient seuls ou avec un complément.

a) *kra*, masculin singulier, signifie «quelqu'un, quelques-uns, quelque chose» et admet un complément prépositionnel : *yag-t kra* «quelque chose l'a atteint» = «il est malade», *kra n tLwaḫ* «des planchettes».

A partir de *kra* ou d'une variante *ka* ont été formés : *kraygaT, kaygaT* «chaque», toujours suivis d'un nominal (*kraygaT asGʷas* «chaque année», *kaygaT yan* «chacun»); — *kigan* «beaucoup» (*Kig kigan f lkʷdmt aN* «j'ai passé beaucoup [de temps] à ce travail-là», *kigan d lkʷdmt* «beaucoup c'est du-travail» = «beaucoup de travail».

b) *kuLu* «tout, tous», emprunté à l'arabe, peut être accompagné d'un pronom personnel affixe «régime direct» : *kuLu luḫuš* «tous les animaux», *ar iTkḷaṣ mDn ad kuLu* «il paie tous ces gens», *kuLu-tn fkan lflus* «eux tous ont donné de l'argent».

c) *waḤda* «seul», autre emprunt à l'arabe, est également complété par un pronom : *ar imGr waḤda-t* «il moissonne lui seul».

2° Les pronoms personnels

4.22. Seuls entre tous les nominaux, les pronoms personnels (et les indices de personne qui sont un élément nominal de la forme verbale) marquent non seulement le genre et le nombre, mais aussi la personne grammaticale. Leur rôle est donc de situer le message par référence au locuteur et à l'interlocuteur, qu'ils opposent ensemble à ce qui n'est ni l'un ni l'autre. La forme et la fonction des pronoms personnels berbères les divisent en deux groupes. Le permier groupe est caractérisé par une dentale *t* à la troisième personne et réunit les pronoms qui commutent avec des noms à l'état libre. Le second groupe présente une sifflante *s* à la troisième personne et ses membres commutent avec des noms à l'état d'annexion (§ 4.11.*b*),

4.23. Ier groupe : il compte deux séries :

a) les pronoms personnels autonomes, qui s'emploient soit comme indicateurs de thème (§ 3.7.) : *nTan, iDa* « lui, il est parti», soit en incise : *ur ẓḍarg nK ad'N FuG* «je ne peux pas, moi, sortir», soit enfin comme prédicat d'une proposition nominale de mise en relief (§ 3.3.) : *nTnti ad'd iTagʷmn aman* «ce sont elles qui puisent l'eau»;

b) les pronoms personnels affixes dits «régimes directs» des verbes, bien qu'ils complètent aussi des éléments non verbaux : *ẓrig-t* «je l'ai vu», *ha-t* «le voici», *kuLu-tn* «eux tous».

4.24. IIe groupe : il repose sur une série unique, qui fournit les compléments déterminatifs de certains nominaux (cas *a* et *b* ci-dessous) et les régimes de la plupart des prépositions (cas *c* et *d*). Mais la fixation de certains syntagmes et divers accidents morphologiques (surtout à la première personne du singulier) troublent cette unité et les grammaires distinguent traditionnellement :

a) les affixes des noms de parenté : *babas (baba + s)* «le père de lui/elle» (§ 4.9.*b*);

b) les pronoms personnels affixes «régimes indirects» : *fkig-as (a + s)* «je lui ai donné» (étymologiquement «j'ai donné ce de-lui/elle») (v. § 4.19.*a*);

c) les affixes de prépositions : *dids (did + s)* «avec lui/elle»;

d) les pronoms personnels compléments de noms : *tigMi Ns* «la maison de lui/elle» : c'est évidemment le cas précédent, appliqué à la préposition *n* «de» (v. § 4.3.*d*); pour la première personne du singulier, on emploie le complexe *inw* «ce de moi» (§ 4.19.*b*) : *asrdun inw* «mon mulet». Il n'existe ni adjectif ni pronom possessif (v. § 4.18.*a*).

4.25. Le tableau suivant permettra de comparer les deux groupes :

	Ier groupe		IIe groupe
	Pr. autonomes	Pr. affixes	Pr. affixes
Sg. 1	*nK* ou *nKin*	*Y*	*(did) i* «(avec) moi»
2. m	*kiY* ou *kiYin*	*k*	*k*
f	*kM* ou *kMin*	*km*	*m*
3. m	*nTa* ou *nTan*	*t*	*s*
f	*nTat*	*T*	
Pl. 1. m	*nKni*	*ang*	*ng*
f	$nK^{w}nti$		
2. m	$k^{w}Ni$	$k^{w}n$	*un (< wn)*
f	$k^{w}Nimti$	$k^{w}nt$	*unt (< wnt)*
3. m	*nTni*	*tn*	*sn*
f	*nTnti*	*tnt*	*snt*

Sur la place des pronoms personnels dans l'énoncé, v. § 3.22.

4.26. Le système des pronoms personnels offre une remarquable unité à travers l'ensemble des parlers, sans échapper pour autant aux variations de détail.

Les pronoms personnels «régimes directs» subissent des modifications, en touareg, lorsqu'ils suivent certaines formes verbales sans indice suffixé : on dit *əknăn-tăn* «ils les ont réconciliés», mais *ikn(a)-tīn* «il les a réconciliés» (et non **ikna-tăn*). Le chleuh de la région de Demnat présente, pour le pronom de la 3[e] personne, la répartition inverse : *ifka-tn* «il les a donnés», mais *fkan-in* «ils les ont donnés» (Infḍwak).

Les pronoms personnels «régimes indirects» présentent parfois certaines particularités lorsqu'ils précèdent le verbe : on a par exemple, en pareil cas, *hās* dans l'Ahaggar et *das* au Niger, au lieu de *ās* ou *as*.

3° Le verbe

Généralités.

4.27. Le verbe participe aux oppositions de genre, de nombre et de personne grammaticale, mais il le fait à l'aide de marques qui lui sont propres, bien qu'elles puissent ressembler aux marques nominales. Le rôle du verbe est de relier un *procès*, action («faire») ou mutation («devenir»), à une donnée de la situation ou du contexte, locuteur, interlocuteur ou «troisième personne». La langue possède aussi des formes spécialisées dans l'expression de l'état, mais elles sont aujourd'hui intégrées ou en cours d'intégration dans la conjugaison et l'on tend à concevoir l'état comme le résultat du procès. Cette évolution est particulièrement poussée en chleuh, où elle va de pair avec la préférence accordée à l'énoncé verbal au détriment de l'énoncé nominal (§§ 3.1., 3.13.).

Pour assumer ce rôle, toute forme verbale associe nécessairement un radical et un affixe. Le radical combine lui-même une racine, qui appartient au lexique, et un schème, qui relève de la grammaire et qui note éventuellement l'aspect du procès (sur racine et schème, v. § 5.3.). L'affixe (préfixé, suffixé ou composé d'un élément préfixé et d'un élément suffixé) est un indice de personne ou un indice de participe; il peut marquer aussi le nombre et le genre.

a) *Le radical du verbe*

Forme primaire et formes dérivées.

4.28. Beaucoup de formes verbales ne précisent pas l'orientation du procès : *iFy* (indice de 3[e] personne m. sg. *i-* + radical *-Fy-*) signifie «il est associé à l'action de verser» et entre indifféremment dans les syntagmes *iFy atay* «il a versé le thé» (*i-* renvoyant à un agent qui n'est pas nommé ici) et *iFy watay* «il (c'est-à-dire :) le thé a été versé» = «le thé a été versé» (*i-* étant explicité par l'état d'annexion *watay*). Il existe pourtant des verbes qui supposent une certaine direction du

procès (*iŠa* ne peut signifier que «il a mangé») et, parmi ces verbes, des dérivés qui sont en principe spécialisés dans tel ou tel type d'orientation. La dérivation se fait à l'aide de préfixes qui se combinent avec la racine sur un schème défini, donnant ainsi un nouveau radical. Le dérivé n'est donc pas formé directement sur le verbe primaire et n'implique même pas l'existence d'un verbe primaire.

4.29. Trois types de dérivés conservent une certaine vie dans l'état actuel de la langue. Ce sont, selon la nature du préfixe :

a) Les dérivés à sifflante, généralement factitifs ou causatifs : *kšm* «entrer»-*Skšm* «faire entrer»; *gr* «lire, étudier»-*Sgr* «enseigner»; *awal* «parole»-*sawl* «parler» (pas de verbe primaire).

b) Les dérivés à nasale, qui ont le plus souvent la valeur réciproque ou réfléchie : *εawn* «aider»-*mεiwin* «s'entr'aider»; *εdl* «arranger, être arrangé»-*mεiDil* «s'entendre»; *Du* «aller»-*MuDu* «voyager» (< «aller et venir»?). Il est possible qu'une formation en *m* et une formation en *n* se trouvent ici confondues.

c) Les dérivés à dentale, de sens moyen ou passif : *rs* «descendre» (connu ailleurs, mais non dans ce parler)-*Trs* «se poser (oiseau)»; *g^{w}y* «prendre»-*Tg^{w}y* «être pris, être maintenu»; avec un préfixe plus étoffé : *zdg* «s'installer pour habiter»-*Tyawzdag* «être hanté (lieu), être possédé des génies (personne)». Bien qu'elle ne soit pratiquement jamais accompagnée d'un complément d'agent, la forme à dentale comporte une référence implicite à un agent : c'est par là qu'elle diffère, parfois subtilement, de la forme primaire employée comme verbe neutre (S. Chaker). On aboutit à des oppositions comme celles-ci : *ibḍa agrum* «il a partagé le pain»-*ibḍa ugrum* «le pain a été coupé, se trouve coupé»-*iTyawbḍa ugrum* «le pain a été partagé, on l'a partagé».

4.30. Les préfixes de dérivation peuvent se combiner : *snuḍu* «plier» est le dérivé à sifflante d'un dérivé à nasale du verbe *aḍw* «revenir» et signifie proprement «faire (qu'une chose) revienne sur elle-même».

4.31. Ces procédés de dérivation sont encore plus ou moins perçus et on les trouve appliqués à des emprunts, comme le montrent certains des exemples cités. Le mieux représenté est la forme à sifflante. Toutefois leur productivité actuelle paraît faible ou nulle. Le nombre des verbes qui possèdent plusieurs dérivés est limité; beaucoup de verbes n'en ont aucun. Il n'est pas rare qu'un dérivé se cantonne dans une acception particulière et finisse par se détacher du verbe primaire : *sdl* «couver» s'éloigne ainsi de *dl* «couvrir, être couvert». Parfois le parler conserve le dérivé, mais perd le verbe primaire : c'est le cas de *Trs* cité plus haut (§ 4.29*c*).

MORPHOLOGIE DES THÈMES VERBAUX : LES CONJUGAISONS.

4.32. Tout verbe, primaire ou dérivé, répartit ses formes entre quatre thèmes (qu'on appellera radicaux quand on voudra les opposer aux désinences, dans l'analyse d'une forme donnée) : l'aoriste, l'inaccompli («aoriste intensif» dans la tradition d'A. Basset), l'accompli («prétérit») et l'accompli négatif («prétérit négatif», dans lequel A. Picard voit un ancien intensif). En principe ces thèmes sont distincts, les oppositions étant assurées par des alternances vocaliques, par l'alternance de tension consonantique, par la préfixation de *T* (pour l'inaccompli) ou par la combinaison de deux ou trois de ces procédés. En fait, on observe une tendance à la neutralisation qui confond souvent en un même signifiant deux, trois ou même (dans certains dérivés) les quatre thèmes. On classe ensemble, dans une même «conjugaison», les verbes qui distinguent (ou qui confondent) leurs thèmes de la même façon. Les conjugaisons sont très nombreuses et très inégalement représentées. En voici quelques exemples (la notation *i/a* signifie pour ce parler : *i* à la première et à la deuxième personne du singulier, *a* dans le reste du paradigme) :

	Aoriste	Inaccompli	Accompli	Acc. négatif	
a) Quatre thèmes distincts :					
1)	*-als-*	*-Tals-*	*-uls-*	*-ulis-*	«recommencer»
2)	*-ls-*	*-lSa-*	*-lsi/a-*	*-lsi-*	«revêtir»
3)	*-bnu-*	*-bNa-*	*-bni/a-*	*-bni-*	«construire»
4)	*-ašk-*	*-Taška-*	*-uški/a-*	*-uški-*	«venir»
5)	*-iry-*	*-Tiry-*	*-ri/a-*	*-ri-*	«vouloir»
b) Confusion de l'accompli et de l'accompli négatif :					
6)	*-isgin-*	*-Tisgin-*	*-sGan-*	*-sGan-*	«devenir noir»

c) Confusion de l'aoriste et de l'accompli :

7)	*-gn-*	*-Gan-*	*-gn-*	*-gin-*	«se coucher»
8)	*-mgr-*	*-mGr-*	*-mgr-*	*-mgir-*	«moissonner»
9)	*-Lm-*	*-TLm-*	*-Lm-*	*-Lim-*	«filer (la laine)»

d) Confusion de l'aoriste et des deux accomplis :

10)	*-ara-*	*-Tara-*	*-ara-*	*-ara-*	«écrire»

Exemple de dérivé :

11)	*-Skšm-*	*-Skšam-*	*-Skšm-*	*-Skšim-*	«faire entrer»

La structure des thèmes dépend au moins partiellement de celle de la racine. Le type le plus répandu est le numéro 8 («trilitères à voyelle zéro» d'A. Basset). Dans les verbes à une ou deux consonnes radicales, les voyelles paraissent tenir la place de radicales disparues.

Valeur des thèmes verbaux : les aspects.

4.33. L'emploi des thèmes verbaux montre bien comment une langue peut réorganiser ses éléments pour en faire un système nouveau, où les oppositions traditionnelles, loin de s'effacer, sont rendues par un autre jeu des anciens matériaux. La morphologie prend ainsi du retard sur la syntaxe. Les berbérisants ont d'abord tenu l'inaccompli, qu'ils appelaient «forme d'habitude», pour une force dérivée. Et sans doute était-ce historiquement exact, mais A. Basset a montré que cette forme se trouve intégrée dans la conjugaison à quatre thèmes : les verbes dérivés ont une «forme d'habitude», tandis que la «forme d'habitude» n'a pas de dérivés. Insistant sur les liens formels qui unissent l'aoriste et la «forme d'habitude», A. Basset donnait à cette dernière le nom d'«aoriste intensif» et faisait de l'aoriste et du «prétérit» (accompli) les deux pôles du système verbal. De leur côté, les comparatistes considèrent volontiers l'aoriste et le «prétérit» berbères comme les correspondants respectifs de l'inaccompli (ou imparfait) et de l'accompli (ou parfait) des langues sémitiques. Certes, la morphologie vient souvent confirmer l'opposition des deux thèmes : la conjugaison de *als* (n° 1), par exemple, donne la voyelle *a* à l'aoriste (et à l'«aoriste intensif»), la voyelle *u* aux «prétérits». Mais c'est qu'il y a décalage entre les formes et le fonctionnement actuel de la langue. On a vu (§ 3.41) que l'aoriste n'exprime ni temps ni aspect; c'est une forme non marquée (comme l'avait reconnu A. Basset), dont le seul rôle est d'associer des informations grammaticales, fournies par les indices de personne, de genre et de nombre, à des informations lexicales, fournies par la racine. Il ne saurait apparaître seul dans un énoncé indépendant, non plus que dans une proposition relative. C'est alors entre l'«aoriste intensif» et le «prétérit» (affirmatif ou négatif) que s'exerce le choix du locuteur : *ar Talsg* «je recommence»-*ulsg* «j'ai recommencé»; l'aoriste *alsg* exigerait au moins la particule modale *ad*, qui agit sur le sens (alors que l'emploi de la particule *ar* dans *ar Talsg* est automatique : § 4.4.*e* et *g*) : *ad alsg* «que je recommence». La morphologie donne donc du système verbal une image déjà vieillie. Les deux pôles de ce système sont aujourd'hui l'«aoriste intensif» et le «prétérit». Aussi voit-on leur opposition assurée dans presque toutes les conjugaisons, alors que tant de verbes confondent désormais les thèmes d'aoriste et de «prétérit», ce qui pouvait sembler paradoxal dans la perspective traditionnelle.

4.34. Les thèmes verbaux expriment des aspects, sauf l'aoriste, qui est neutre. L'«aoriste intensif» présente le cours même du procès ou sa répétition : *ar mGrn* «ils sont (ils étaient) en train de moissonner» ou «ils ont (ils avaient) l'habitude de moissonner»; de même : *ur ag mGrn* «ils ne moissonnent (moissonnaient) pas». Qu'on insiste sur le cours du procès ou sur sa répétition, il y a dans les deux cas absence de référence à son terme. Le «prétérit», au contraire, montre le procès arrivé à sa conclusion : *mgrn* «ils ont (ils avaient) moissonné»; de même : *ur mgirn* «ils n'ont (n'avaient) pas moissonné». On retrouve là une opposition très classique et, puisque les faits berbères s'y prêtent, il paraît avantageux d'adopter une terminologie claire et connue, en donnant à l'«aoriste intensif» et au «prétérit» les noms d'*inaccompli* et d'*accompli*. Mais on se défiera des équivalences trop rapidement proposées par les dictionnaires. C'est ainsi qu'à la question «Qu'es-tu en train de faire?», le chleuh répond par l'accompli du verbe *ks* : *ksig uLi* «je garde les chèvres et les moutons», et non par l'inaccompli *ar kSag* qui signifierait «j'ai (j'avais) pour habitude de garder les bêtes». Cette apparente contradiction est levée si l'on reconnaît à *ks*, dans ce parler, le sens fondamental de «aller/mener à l'herbe», et non celui de «paître, garder» : *ksig* équivaut à «j'ai mené les bêtes (et elles sont maintenant) à l'herbe». En paraille matière. on tiendra compte également des divergences dialectales.

4.35. En face des oppositions d'aspect, le chleuh s'est donné une marque du futur, par figement d'un emploi du verbe *iry* «vouloir» : *iraʼad* «il veut que» est devenu la particule *rad*, suivie de l'aoriste ou de l'inaccompli (qui note explicitement le déroulement ou la répétition du futur procès). La négation *ur* est admise devant *rad* : on entend [uRad] et [urad]. Ex. : *rad alsg* «je recommencerai», *urʼrad alsg* «je ne recommencerai pas». Il n'existe aucune raison sérieuse de dénier à *rad* la valeur temporelle : *rad alsg* s'oppose à la fois à *ad alsg* «que je recommence» et à *alsg* (dans un récit : «j'ai recommencé, je recommence», etc., selon le contexte). Mais il y a là (en chleuh du moins) une brèche sérieuse dans le système du verbe berbère, dont A. Basset soulignait, non sans motif, le caractère purement aspectuel.

b) *Les affixes du verbe*

Ne sont considérés dans cette section que les affixes nécessairement présents dans la forme verbale, indices de personne ou indices de participe. Les pronoms personnels affixes des verbes et les particules d'orientation, qui ne sont pas une partie intégrante de la forme verbale, ont été présentés aux §§ 3.22, 4.23, 4.24.

Les indices de personne.

4.36. Ils précisent non seulement la personne grammaticale, mais aussi le nombre et parfois le genre du référent. Ce sont des nominaux intégrés dans la forme verbale; leur affinité avec les pronoms personnels est évidente, mais ils s'en distinguent par le fait que leur suppression mutile la forme verbale qui, sans eux, ne peut plus constituer un énoncé complet. Le chleuh possède deux séries d'indices de personne.

4.37. Indices de personne de l'impératif. L'impératif est la seule forme du verbe berbère qui présente par elle-même une valeur modale. Il ne peut être constitué que sur les thèmes d'aoriste et d'inaccompli, qui fournissent respectivement l'impératif et l'impératif inaccompli (§ 3.28), à l'aide des indices suivants :

	Singulier	Pluriel
1	pas de forme	——— *ag / atag / amtag*
2 m	——— Ø	——— *at*
2 f		——— *amt*

Les indices de la 1re personne du pluriel ne sont que ceux de la 2e personne (sg. ou pl. m./f.), auxquels on ajoute l'élément pronominal de la 1re personne du pluriel *ag* (§ 4.23), pour montrer que le locuteur s'associera à l'exécution de l'ordre : *alsag* «recommence (toi), nous», *alsatag* «recommencez (vous), nous», donc «recommençons».

Il est d'usage, en grammaire berbère, de désigner un verbe par la 2e personne du singulier de son impératif : on dit par exemple «le verbe *als*».

4.38. Indices de personne des autres formes verbales. En dehors de l'impératif (§ 4.37) et du participe (§ 4.39), tous les thèmes verbaux se conjuguent à l'aide des indices suivants :

	Singulier	Pluriel
1	——— *g*	*n* ———
2 m	*t* ——— *t*	*t* ——— *m*
2 f		*t* ——— *mt*
3 m	*y/i* ———	——— *n*
3 f	*t* ———	——— *nt*

A la 3e personne du masculin singulier, l'indice de personne *y* prend la forme *i* devant consonne : *yuls* «il a recommencé», mais *imgr* «il a moissonné».

Les indices de participe.

4.39. Le participe est la forme prise par le verbe dans les conditions définies au § 3.16. Il se présente comme une forme impersonnelle, bien qu'il dérive peut-être de la 3e personne (K. G. Prasse). Chez les Ighchan, chacun des thèmes de l'inaccompli, de l'accompli ou de l'accompli négatif a un participe en *y* (*i* devant consonne) ——— *n*, valable pour les deux genres et pour les

deux nombres, et un participe en ———*nin*, valable pour le pluriel des deux genres : pour le verbe *als*, par exemple, ces participes sont inacc. *iTalsn/Talsnin*, acc. *yulsn/ulsnin*, acc. nég. *(ur) yulisn/(ur) ulisnin*. Le chleuh n'a pas de participe aoriste, mais il existe un participe «futur», toujours identique à la 3e personne du masculin singulier, quel que soit l'antécédent : *tamgart Li rad'yals* «la femme qui recommencera».

Certains verbes «de qualité» ont à l'accompli un participe sans préfixe, vestige d'une conjugaison propre à ces verbes (§ 4.44) : *tigMi mQuṛn* «la maison (qui) est-grande». La forme *imQuṛn*, due à l'analogie avec les autres verbes, existe aussi.

A. Basset a interprété le kabyle *adaynin* «étable, écurie» comme l'ancien participe d'un verbe signifiant «être sous» (ici : «être en contrebas»). L'exemple est isolé et, contrairement à ce que font couramment d'autres langues, le berbère ne traite pas ses participes comme des substantifs : le participe berbère reste une forme verbale dont l'emploi est strictement régi par les conditions syntaxiques.

c) *Les noms verbaux*

4.40. Le verbe possède généralement un nom d'action, assez souvent un nom d'agent ou un nom d'instrument, dont la structure dépend partiellement de celle du verbe : *tiġri* «étude» (*ġr* «étudier»), *tirġi* «échauffement» (*rġ* «devenir chaud»), mais *tamgra* «moisson» (*mgr* «moissonner»); autres exemples : *amksa* «berger» (*ks* «mener au pâturage»), *tasrgʷll* «couvercle» (*rgʷl* «fermer»). Le système des noms verbaux présente des lacunes et la régularité des schèmes a été perturbée par l'évolution phonétique, par l'analogie et par les emprunts (§ 5.4). Il arrive que le nom verbal rompe ses attaches avec le verbe et poursuive sa propre évolution.

d) *Le verbe dans les parlers autres que le chleuh*

4.41. La dérivation. La dérivation par préfixes est inégalement, mais partout présente. La notion d'une dérivation par suffixe *t* peut aujourd'hui être abandonnée. On trouve bien une consonne *t* qui alterne avec une voyelle, dans des conditions définies, à la fin du radical de nombreux verbes touaregs et qui est également connue d'autres parlers, mais K. G. Prasse estime avec raison qu'elle a pris la place d'une radicale disparue ; il ne s'agit pas d'un suffixe de dérivation et l'on ne peut du reste lui attribuer aucune valeur sémantique particulière.

Une dérivation expressive, reposant sur la gémination (ou tension) d'une consonne radicale ou/et sur un redoublement total ou partiel de la forme verbale, est attestée dans tous les parlers et particulièrement bien illustrée en touareg : *əfrəs* «couper»-*fərəsfərəs* «couper en plusieurs morceaux». Elle appartient désormais au lexique plutôt qu'à la grammaire (S. Chaker). Rappelons cependant que l'inaccompli est souvent un ancien dérivé à consonne géminée (ou tendue) : *fărrəs*, inacc. de *əfrəs*.

4.42. Les thèmes verbaux et les conjugaisons. Quelques parlers ont introduit des thèmes nouveaux, qui s'ajoutent aux quatre thèmes décrits pour le chleuh. Le touareg possède ainsi un inaccompli négatif et un accompli résultatif («prétérit intensif» d'A. Basset), que seul leur vocalisme distingue respectivement de l'inaccompli et de l'accompli ; par exemple, pour «se revêtir de» et «suivre» :

Aoriste	Inaccompli	Inacc. négatif	Accompli	Acc. résultatif	Acc. négatif
-əls-	*-lăss-*	*-ləss-*	*-lsi/a-*	*-lsī/ā-*	*-lsi-*
-əlkəm-	*-lăkkəm-*	*-ləkkəm-*	*-lkăm-*	*-lkām-*	*-lkim-*

L'inaccompli négatif est la forme prise par l'inaccompli après la négation, mais d'autres emplois ont été signalés récemment par A. Leguil pour les Ifoghas. Quant à l'accompli résultatif, face à l'accompli, il semble mettre l'accent sur le résultat durable du procès : *əknăsăn middăn əssin [...]; oyăn-tăn əddunət əknāsăn* «deux hommes se prirent-de-querelle (acc.) [...]; les gens les laissèrent ils-étaient-installés-dans-leur-querelle» (acc. résult.)» (c'est-à-dire : «les laissèrent se quereller»). Aussi a-t-on parlé d'une «opposition de concomitance» (A. Leguil). Pour beaucoup de verbes, comme *əls*, cette opposition ne repose que sur la quantité vocalique.

On retrouve dans tous les parlers berbères les principaux types de verbes, avec des variantes. Le nombre total des «conjugaisons» est considérable. Pour la seule forme primaire, le P. de Foucauld en compte cent onze en Ahaggar. Le touareg conserve notamment des verbes caractérisés par une gémination de la première consonne radicale à l'aoriste et aux accomplis, mais non aux inaccomplis : ao. *-kkărăḍ-* «user de violence», acc. *-kkərăḍ-*, acc. résult. *-ăkkīrăḍ-*, acc. nég. *-kkərăḍ-*, mais inacc. *-lākărăḍ-*, inacc. nég. *-təkəriḍ-* (voyelles données d'après Prasse). On comparera ce trilitère avec ceux du type *mgr* (§ 4.32, nº 8 ; cf. *əlkəm* ci-dessus). Mais il faut surtout souligner la constance avec laquelle le touareg maintient la distinction entre l'aoriste et l'accompli, ailleurs menacée. Même si certaines notations du P. de Foucauld doivent être réinterprétées, elles établissaient déjà cette distinction, aujourd'hui confirmée par les recherches de K. G. Prasse (§ 2.6).

4.43. L'aoriste. En dehors du Maroc, on note une tendance à n'employer l'aoriste qu'avec une particule modale, *ad* (ou var.), *ara*, etc. (§ 3.53). Si cette tendance triomphait (ce qui est arrivé, semble-t-il, au Djebel Nefousa), elle ferait de l'aoriste une forme marquée. La plupart des parlers expriment le fait à venir au moyen du tour *ad* + aoriste, ou *ad* + inaccompli si l'on veut noter que le fait envisagé durera, se répétera, etc. : kabyle

ad Čg «je mangerai», Ahaggar *ed əkšəg*, même sens. On ne parlera pas ici d'un «futur», puisque le même tour conserve d'autres emplois et d'autres valeurs (souhait, ordre, etc.). Il est vrai que les Aït Youssi (et d'autres) opposent *dad* à *ad* pour insister sur la certitude de l'événement prévu. Mais c'est le chleuh qui est allé le plus loin dans la création d'un futur, avec *rad* (§ 4.35). Après la négation, le touareg conserve la même construction au prix d'une légère modification de la particule : *ur e kšəg* «je ne mangerai pas» (cf. § 4.36) ; beaucoup de parlers, au contraire, recourent alors à l'inaccompli sans particule : kabyle *u ŧČg ara* «je ne mangerai pas» ou «je ne mange (mangeais) pas» ; l'opposition entre aoriste et inaccompli se trouve alors neutralisée, mais, dans le Maroc central, un jeu de particules permet de distinguer quand même «je ne mangerai pas» et «je ne mange (mangeais) pas».

4.44. Indices de personne. Comme celui des pronoms personnels, le système des indices de personne présente une forte unité dans l'ensemble des parlers berbères. Cette unité n'est pourtant pas incompatible avec l'existence de nombreuses variantes phoniques ou même de perturbations plus graves : en touareg, par exemple, les indices qui présentent ailleurs un *ŧ* préfixé apparaissent souvent sans cette consonne ; au Niger, l'indice de la 2ᵉ p. sg. a souvent la forme *ŧ* ——— *g*, avec une consonne *g* (au lieu de la dentale attendue) qui est peut-être le déictique (P. Galand-Pernet).

Indices de participe. Dans la Kabylie et dans l'Aurès, le participe ne varie ni en genre ni en nombre. En touareg, on distingue au contraire un participe singulier masculin en *y/i* ——— *n*, féminin en *ŧ* ——— *ŧ* et un pluriel en ——— *nin*, commun aux deux genres. Dans les trois langues, la présence de la négation (et, pour l'Aurès, la présence de la particule modale) affecte les indices de participe : la partie suffixée (*-n* ou *-ŧ*) passe devant le verbe, tandis que la partie préfixée (*y-* ou *i-*, *ŧ-*) se maintient (touareg, chaouia de l'Aurès) ou bien disparaît (kabyle). Ex. : touareg *wa ilkămăn* «celui (qui) a suivi», mais *wa ur nilkim* «celui (qui) n'a pas suivi», kabyle *win yuZln* «celui (qui) a couru», mais *win ur nuZil* «celui (qui) n'a pas couru». On a supposé que la négation *ur (wər)* était un ancien verbe et que c'est à elle qu'était suffixé l'indice *-n*, d'où la graphie *wərăn ilkim* (K. G. Prasse).

Verbes de qualité. A l'accompli de certains verbes, une conjugaison sans indices préfixés subsiste intégralement en kabyle, partiellement en touareg et dans les parlers de la Libye. Le sens de ces verbes à l'accompli («être grand, petit, rouge», etc.) les a fait appeler «verbes de qualité», mais il ne constitue pas un critère sûr, certains verbes ayant une conjugaison normale bien qu'ils expriment des notions analogues. Les indices propres à l'accompli des «verbes de qualité» sont, pour le kabyle :

	Singulier	Pluriel
1	——— *g*	——— *iŧ*
2	——— *ḏ/ḍ*	
3 m	——— *Ø*	
3 f	——— *ŧ*	

Participe : ——— *n* pour les deux nombres.

Exemples (kabyle *imguṛ* «grandir») : *mQ*^{w}*ṛḍ* «tu es grand», *mQ*^{w}*ṛiŧ* «nous sommes / vous êtes / ils, elles sont grand(e)s», *win mQ*^{w}*ṛn* «celui (qui) est grand». Cette conjugaison paraît avoir été connue de l'ensemble du berbère ; le chleuh lui-même conserve quelques participes sans préfixe (§ 4.39). Dans une phase antérieure, elle a pu caractériser de véritables verbes d'état (v. § 4.27). Aussi a-t-elle été rapprochée du statif de l'accadien (O. Rössler). On peut penser qu'elle repose, comme le statif (D. Cohen), sur une proposition nominale : «grand moi / toi / (lui)», etc.

5. Le matériel lexical

GÉNÉRALITÉS.

5.1. Le vocabulaire berbère est encore fort mal connu, non seulement parce qu'il n'a fait l'objet d'aucune étude d'ensemble, mais parce que la collecte des matériaux n'a pas été poursuivie partout avec le même bonheur. Si l'on dispose de relevés très riches pour le touareg (Ch. de Foucauld, puis Gh. Alojaly et K. G. Prasse) et pour le kabyle (J.-M. Dallet), certains parlers orientaux ou nord-sahariens n'ont été soumis qu'à des enquêtes très limitées. Le chleuh se situe entre ces deux extrêmes : la quantité des matériaux recueillis n'est certes pas négligeable, mais on n'a de leur signification et de leur fonctionnement qu'un aperçu schématique ; bien qu'on doive à E. Destaing un bon lexique du parler des Idaou Semlal, le besoin d'un vrai dictionnaire se fait sentir.

5.2. Le berbère a la réputation d'une langue «concrète», d'une grande richesse lexicale dans le secteur des activités rurales traditionnelles, moins bien armée pour l'expression des sentiments et des idées. Certes la variété et la précision du vocabulaire de la culture ou de l'élevage sont souvent étonnantes. Rien ne surpasse le lexique touareg quand il s'agit du chameau ou, à Djanet, du palmier. Il est évident que le mode de vie des populations ne les a pas incitées à pareil luxe dans le langage du cœur ou de l'esprit, mais leur prétendue indigence en la matière montre surtout l'ignorance où nous sommes de leurs ressources. A lui seul, l'épanouissement d'une poésie orale longtemps méconnue des chercheurs prouve que le berbère n'est pas fermé à la vie affective.

ORGANISATION DU LEXIQUE.

5.3. Le berbère connaît le système des schèmes, décrit pour l'arabe par J. Cantineau. Toute forme nominale ou verbale résulte de l'insertion d'une racine dans un schème de structure définie. La racine compte une à quatre consonnes, le chiffre «normal» étant trois; elle donne une information lexicale que le schème va moduler par des indications grammaticales. Par exemple, les racines *s g n* NOIR, *z w g* ROUGE s'appliquent aux schèmes *a* c_1 C_2 *a* c_3 «nom d'état», *i* c_1 c_2 *i* c_3 «aoriste», *Ti* c_1 c_2 *i* c_3 «inaccompli», pour donner *asGan* «noir», *azG*^{w}*ag* (< **azWag*) «rouge», *isgin* (inacc. *Tisgin*) «devenir noir», *izwig* (inacc. *Tizwig*) «devenir rouge».

5.4. Un tel système pourrait aboutir à une répartition régulière des mots en «familles» bien constituées et à un vocabulaire fortement motivé, le sens du mot se trouvant défini par la racine et par le schème. En fait, on constate au contraire que la motivation lexicale a perdu beaucoup de terrain en berbère et que les familles de mots fondées sur l'appartenance à une même racine sont fréquemment détruites (sauf peut-être en touareg). Cette situation résulte, semble-t-il, de l'évolution phonique et morphologique, qui a sapé le système des schèmes en réduisant, par exemple, beaucoup de trilitères à l'état de bilitères. Les modèles sont devenus si nombreux, et ils ont été portés par l'analogie dans des directions si diverses qu'on a souvent perdu de vue leur valeur première. Par exemple, il y a discordance de schème entre *iẓiḍ*, nom verbal de *ẓḍ* «moudre» et *tirgi*, nom verbal de *rg* «devenir chaud», parce que les deux verbes n'ont pas toujours appartenu à la même conjugaison; mais il y a aussi discordance entre *iẓiḍ* et *taguni*, nom verbal de *gn* «se coucher», bien que ce dernier appartienne à l'ancienne conjugaison de *ẓḍ*. La disparition de certains mots isole ceux qui survivent : qui sait, en pays chleuh, que le nom *argaz* «homme» se rattache à un verbe «marcher» encore attesté en touareg? Inversement, les emprunts viennent disloquer certaines familles : *aṣYaḍ* «chasseur» concurrence *ang*^{w}*mar*, nom d'agent de *g*^{w}*mr* «chasser»; *Znz* «vendre» a pour nom verbal l'arabe *lbiε*. Il y a donc tendance à un éparpillement de signes immotivés.

Au-delà du réseau des racines et en combinaison avec lui, on discerne dans certains secteurs du lexique un autre type d'organisation, connu depuis longtemps des sémitisants (Marcel Cohen en avait perçu l'intérêt), mais peu exploré jusqu'à une période récente : il s'agit de «bases» bilitères auxquelles est associée une valeur générale, volontiers assortie d'une connotation affective («frapper», «couper», etc.). Les consonnes de ces bases sont définies, de façon assez lâche, par leur zone d'articulation, à l'intérieur de laquelle elles peuvent varier : par exemple la base dentale + dorsale sera représentée par *t k*, *d g*, etc. Les deux consonnes, seules ou complétées par une ou deux autres, fonctionnent comme des racines porteuses d'un sens plus précis à l'intérieur du champ sémantique de la base. Pour la base labiale + dentale (vibrante), qui véhicule la notion de «séparation», on citera en chleuh *frg* «enclore d'une haie» (*afrag* «enclos»), *afrKi* «écorce», *afruKuy* «morceau cassé», *frkš* «rompre le pain», *afruKš* «brèche, morceau cassé», *frm* «être ébréché», *frn* «trier, nettoyer», *fruru* «émietter, égrener», *afrẒu* «morceau cassé», etc. P. Galand-Pernet a montré que les recherches sur les bases se rattachent à l'étude des «champs morpho-sémantiques» proposée par P. Guiraud et que certaines bases au moins se rencontrent dans des langues fort diverses. Aux exemples chleuhs cités plus haut on pourrait ajouter *fṛq* «partager», emprunté à l'arabe, et il faudrait encore mentionner le latin *frango*, parfait *fregi* «briser», l'étymon germanique du français *parc* et de l'anglais *park*, etc. Il y a là un domaine d'investigations justifiées par le nombre très probant des exemples, mais rendues délicates par le fait qu'on n'y dispose plus du garde-fou des correspondances rigoureuses.

LA COMPOSITION ET LA DÉRIVATION.

La tendance à un certain éparpillement du vocabulaire, signalée plus haut, va de pair avec une réduction du rôle joué par la composition et par la dérivation.

5.5. Les noms composés sont assez nombreux, mais ils se ramènent le plus souvent au type de syntagme décrit au § 4.9*b*, dont le noyau est un élément de la série *w-* «fils de», *bu-* «celui à», etc. Certains noms sont constitués par une forme verbale suivie de son complément : *lg*^{w}*z-amlal* «elle-creuse le-sable» = «crabe», pluriel *id'lg*^{w}*z-amlal* (Idaou Semlal), d'autres par une préposition et son régime : *fiḫuna* «sur *(f)* les-chambres» = «terrasse» (noté par E. Destaing pour Ras el-Oued). Plus rarement, les éléments deviennent indissociables : *abudrar* «montagnard», pl. *ibudrarn* paraît lier *bu-* et *adrar* «montagne»; *igzdis* «côte» (*igṢ* «os» et *adis* «côté») a une variante *izgdis* qui montre que la composition n'est plus sentie.

5.6. La dérivation par préfixe est bien attestée pour les verbes (§ 4.29) et pour les noms d'agent ou d'instrument (§ 4.40), mais les schèmes dérivés ne peuvent être appliqués librement à toutes les racines : l'usage n'a consacré qu'une petite partie des possibles. Par contre, un nom d'instrument comme *tasarut* «clé» est détaché de sa famille, le verbe *ar* «ouvrir» n'étant pas connu en chleuh (cf. § 4.31). Rappelons enfin que certains schèmes entrent en concurrence (v. § 5.4 : *aṣYaḍ* et *angʷmar*). Cela conduit parfois à des oppositions imprévisibles : dans certains parlers chleuhs, *akDam* est «l'ouvrier» (cf. *kdm* «travailler»), tandis que *ankdam* «le travailleur» désigne par euphémisme «le plat à cuire le pain», instrument noirci qu'on évite d'appeler par son nom spécifique *afLun*.

Les emprunts.

5.7. Le problème des emprunts est l'un des plus importants que pose le vocabulaire berbère. On cite volontiers des exemples d'emprunts, mais il est difficile de préciser leur nombre, leur proportion ou leur traitement dans un parler donné. Quelques-uns sont attribués au latin (*asnus* «ânon», les noms des mois du calendrier julien : *yulyuz* «juillet», *šutanbir* «septembre», etc.), d'autres au punique (*agadir* «grenier fortifié» chez les Ighchan, «mur» dans le Moyen Atlas). La plupart proviennent de l'arabe, classique ou — surtout — dialectal. L'apport arabe est comparable à celui que l'anglais doit au français. Il se poursuit depuis la conquête musulmane, bénéficiant de l'appui de l'Islam et des villes. Plus récemment, le berbère a fait appel au vocabulaire européen, espagnol, français ou italien, mais ce fut souvent par l'intermédiaire de l'arabe.

5.8. Les causes des emprunts sont multiples. En berbère comme ailleurs, on peut importer le mot avec l'idée ou la chose ; c'est ce qu'on observe notamment pour la vie religieuse : *ṛBi* «Dieu», *timzgid* «mosquée», *ẒaḶ* «faire la prière musulmane», etc., ou pour certaines techniques. Mais les emprunts se sont également infiltrés dans les domaines traditionnels, où ils sont soutenus par le prestige et par l'efficacité de l'arabe, langue de la ville, de l'administration et surtout du commerce. Ils sont parfois favorisés par les interdits qui font éviter les mots maléfiques ou simplement indécents : c'est le cas de *ankdam* «plat à cuire le pain» (§ 5.6) ; le «hérisson» a été surnommé, puis nommé *bu-mḥMd* «celui de Mahomet» ; quel que soit son âge, la «femme» est dite en chleuh *tamgart* «la vieille», terme berbère que l'on remplace alors, pour désigner une véritable «vieille», par l'emprunt *tafQirt*, etc. Les mots arabes s'acclimatent d'autant plus aisément que la parenté lointaine des deux langues a préparé le terrain. Il n'est pas rare que leurs schèmes et même leurs racines aient déjà des homologues dans la place : il a été facile, par exemple, de donner au verbe proprement berbère *Mt* «mourir» un nom verbal arabe, *lmut* «la mort».

5.9. Les verbes d'emprunt sont toujours intégrés dans une conjugaison berbère. Les noms reçoivent la voyelle initiale et un pluriel berbère (*amsmaṛ*, pl. *imsmaṛn* «clou») ou se contentent de conserver l'article et le pluriel arabes (§ 4.12), ce qui n'exclut pas certaines déformations. Une fois emprunté, le mot participe à l'évolution du lexique berbère et ses emplois ne coïncident pas toujours avec ceux qu'il avait en arabe. On voit ainsi des verbes de sens actif en arabe adopter l'indifférence berbère à l'égard de l'orientation du procès (§ 4.28) : *iεMṛ* «il a rempli» signifie aussi, en chleuh, «il est plein».

Notes complémentaires.

5.10. Le lexique varie sensiblement d'un parler à l'autre. Certes on reconnaît aisément un fonds commun : des mots comme *aman* «eau», *fk* «donner», *Š* «manger» (ou leurs variantes) reviennent partout ou presque partout. Mais il est fréquent qu'un même mot, attesté dans plusieurs parlers, y occupe des champs sémantiques plus ou moins différents ou qu'une même notion soit exprimée ici et là par des mots étrangers l'un à l'autre : le nom *taDart* signifie «village» en kabyle *(taDart)* et «rûcher» en chleuh, où le «village» est désigné par l'emprunt *lmuḍε*. L'étendue et la diversité des régions berbérophones, souvent coupées les unes des autres, rendent compte de ces divergences. Chacun des vocabulaires locaux est adapté à un milieu physique et social qui lui est propre. L'évolution phonétique et les emprunts ne sont pas partout les mêmes et l'histoire des mots ne saurait se dérouler d'une façon uniforme. Il semble pourtant qu'on puisse déceler des constantes dans l'organisation des vocabulaires berbères : par exemple, les divers systèmes formés par les «noms de parenté» (§ 4.9.*b*) sont tous dépourvus d'une forme de pluriel pour les noms qui désignent proprement le «fils» et ils comblent cette lacune à l'aide de termes comme *tarwa*, *aRaw*, etc. «enfants», qui ne sont pas spécifiques.

5.11. Le lexique touareg occupe une place à part, pour des raisons géographiques et historiques évidentes. Les schèmes — et plus particulièrement les schèmes verbaux dérivés — y sont mieux représentés et les familles de mots s'en trouvent peut-être consolidées. La proportion des emprunts à l'arabe est visiblement plus faible, bien qu'elle aille croissant et que l'évolution économique et sociale du Sahara lui soit favorable. Le haoussa, le songhay et le peul, pour ne citer que ces trois langues, ont eu et entretiennent avec le touareg de multiples contacts, dont l'étude commence à peine.

6. Texte berbère

Un même texte est présenté ici en touareg, en chleuh et en kabyle. La version touarègue, tirée du recueil du P. de Foucauld et d'A. de Calassanti-Motylinsky, *Textes touareg en prose (dialecte de l'Ahaggar)*, Alger, 1922, p. 112, n° 141, lignes 1-4, a servi de base aux deux autres. La version chleuh a été établie par Mohammed Allaoui dans le parler des Ighchan. La version kabyle, due à Mbarek Redjala, représente le perler des Ouadhias *(Iwaḍiyən)* de la Grande Kabylie. Pour faciliter la comparaison, le texte a été divisé en sections numérotées de la même façon dans chacune des trois versions et dans les traductions littérales.

Conventions adoptées.

Versions berbères. Le trait d'union n'a été employé qu'entre une forme verbale et un satellite placé après elle. Le résultat des assimilations indiquées par le signe de liaison ˆ est donné entre crochets droits. L'astérisque à la fin d'un mot signale l'origine arabe de ce dernier (origine à confirmer pour le chleuh *waKa* et pour le kabyle *əQaṛag̱*). La graphie du texte touareg n'est le plus souvent qu'une translittération du document choisi comme exemple ; le vocalisme de certaines formes a pourtant été réinterprété. Pour les deux autres versions, on a tenté une notation phonologique ; afin d'éviter un exposé sur la syllabation, on a toutefois écrit en kabyle la voyelle [ə], qu'on a laissée en italique bien qu'il ne s'agisse pas d'un phonème.

Traductions littérales. Le trait d'union relie les mots français qui traduisent un seul mot berbère. Les parenthèses encadrent les mots français qui n'ont pas de correspondants explicites dans la phrase berbère. Le présent du français signale un aoriste berbère, l'imparfait un inaccompli, le passé simple un accompli, le passé composé un accompli résultatif (touareg), mais cet artifice destiné à guider le lecteur ne doit pas suggérer une organisation temporelle du verbe berbère.

Traduction française. Elle est fondée sur la version touarègue.

TOUAREG.

(1) *inkăr ăbəggi,* (2) *yus-ăd* (3) *āləs iyăn,* (4) *inna-hās* : (5) *kay,* (6) *tərīd* (7) *amaḍān?* (8) *inna-hās* : (9) *rīgˆt* [rīq]. (10) *inna ăbəggi* : (11) *gʸ-i alək in,* (12) *e hāk əḍnəg ehere.* (13) *inna āləs* : *hullan!* (14) *ikf-ē* (15) *sənātətˆtəmaḍ* (16) *gʸir ulli dˆthattin* [tt], (17) *igla ăbəggi,* (18) *iḍān-tănăt,* (19) *itătt-īnăt,* (20) *ad əmməndănăt,* (21) *yəqqim* (22) *itārăgʸāh full mān nīt.*

(1) Il-se-leva chacal, (2) il-rejoignit vers-ici, (3) homme un, (4) il-dit à-lui : (5) toi, (6) tu-as-formé-le-désir-de (7) berger? (8) il-dit à-lui : (9) j'ai-formé-le-désir-de lui. (10) il-dit chacal : (11) fais à-moi salaire de-moi, (12) que à-toi je-mène-paître petit-bétail. (13) il-dit homme : bien! (14) il-donna lui (15) deux (de) centaines (16) entre chèvres avec brebis, (17) il-partit chacal, (18) il-a-mené-paître elles, (19) il-mangeait elles, (20) ce-dans (quoi) elles-furent-finies, (21) il-s'assit (22) il marchait pour personne de-lui.

CHLEUH.

(1) *inkr wuŠn* (2) *iDu* (3) *s dar yanˆurgaz* [aw], (4) *iNa-ys* : (6) *is tril* (5) *kYin* (7) *yanˆumksa* [aw]? (8) *iNa-ys* : (9) *rig-t.* (10) *iNa-ys wuŠn* : (11) *skr-iY ližaṛt* inw,* (12) *ksg̱-ak uLi.* (13) *iNaˆurgaz* [aw] : *waKa*!* (14) *ifk-as* (15) *snat idamYa** (16) *nˆwag̱aḍ* [W] *d ihray,* (17) *iDu wuŠn,* (18) *igli-tn* (19) *ar tn išT* (20) *ayLig̱ hYan*,* (21) *iGawr wuŠn* (22) *iḫRḫ* d iḵf Ns.*

(1) Il-se-leva chacal (2) il-va (3) vers chez un (d') homme, (4) il-dit à-lui : (6) est-ce-que tu-formas-le-désir-de, (5) toi, (7) un (de) berger? (8) il-dit à-lui : (9) je-formai-le-désir-de lui. (10) il-dit à-lui chacal : (11) fais à-moi salaire ce-de-moi, (12) je-mène-paître à-toi petit-bétail. (13) il-dit homme : bien! (14) il-donne à-lui (15) deux (de) centaines (16) de caprin avec ovins, (17) il-va chacal, (18) il-conduit eux (19) il-mangeait eux (20) ce-défini-dans (quoi) ils-furent-finis, (21) il-s'assit chacal (22) il-se-promène avec tête de-lui.

KABYLE.

(1) *yəKər wuŠən* (2) *iṛuḫ* yəBʷəḏ* (3) *g̱ər yiwən nˆwərgaz* [Bʷ], (4) *yəNa-yas* : (5) *i ḵəČ,* (6) *łəƀg̱iḍ** (7) *aməḵsa?* (8) *yəNa-yas* : (9) *ih, ƀg̱ig̱*-ł.* (10) *yəNa-yas wuŠən* : (11) *sƀəD-iyi lažəṛ* iw,* (12) *a ḵ əQaṛag̱* əlmal*.* (13) *yəNa-yas wərgaz* : *mliḫ*!*

(14) *yəfka-yas* (15) *miłayən** (16) *g̰ər łg̰əṬən đ wuLi,* (17) *iṛuḫ** *wuŠən* (18) *ik̰əS-iłənt,* (19) *iłəČ-iłənt* (20) *ar mi kfant**, (21) *yəQim* (22) *il*ˢ*ḫəWiṣ** *af yiman is.*

(1) Il-se-leva chacal (2) il-alla il-atteignit (3) vers un d'homme, (4) il-dit à-lui : (5) et toi, (6) tu-formas-le-désir-de (7) berger ? (8) il-dit à-lui : (9) oui, je-formai-le-désir-de lui. (10) il-dit à-lui chacal : (11) fais-tenir-debout à-moi salaire ce-(de)-moi, (12) que à-toi je-garde bétail. (13) il-dit à-lui homme : (14) il-donna à-lui (15) deux-cents (16) entre chèvres avec brebis, (17) il-alla chacal (18) il-menait-paître elles, (19) il-mangeait elles (20) jusqu'à quand elles-furent-finies, (21) il-s'assit (22) il-se-promenait pour personne ce-(de)-lui.

TRADUCTION.

Un chacal vint trouver un homme et lui dit : « Auriez-vous besoin d'un berger ? » — « Oui. » — « Accordez-moi un salaire et je ferai paître votre troupeau. » — « C'est entendu ! », dit l'homme. Il lui confia deux cents bêtes, chèvres et brebis. Le chacal les emmena et, une fois au pâturage, se mit à les manger. Quand il n'en resta plus, il se promena à sa fantaisie.

(Voir la bibliographie pp. 303-306 et la carte en pochette à la fin de l'ouvrage).